

Rapport Pilier 3

30.06.2023

Crédit Mutuel
ARKEA

Sommaire

1. Fonds propres	1
1.1. Composition des fonds propres	1
1.2. Exigences de fonds propres	7
2. Indicateurs prudentiels	8
2.1. Indicateurs clés	8
2.2. Ratio de levier	10
3. Risque de crédit	15
3.1. Expositions	15
3.2. Qualité de crédit des actifs	15
3.3. Approche standard	21
3.4. Approche notation interne	22
4. Risque de crédit de contrepartie	31
5. Techniques d'atténuation du risque de crédit	37
6. Titrisation	41
7. Risque de marché	43
8. Risque de taux du portefeuille bancaire	44
9. Risque de liquidité	45
10. Risques ESG	50
11. Annexes	60
11.1. Déclaration de la personne responsable	60
11.2. Liste des tableaux	61
11.3. Tableau de concordance Pilier 3	62

1. Fonds propres

1.1. Composition des fonds propres

Les fonds propres réglementaires sont déterminés conformément à la partie II du Règlement CRR, et complétés par des normes techniques (règlements délégués et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres comprennent :

- des fonds propres de catégorie 1, constitués des fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 Capital – ci-après “**CET1**”) nets de déductions et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier One Capital - ci-après “**AT1**”) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 Capital – ci-après “**T2**”) nets de déductions.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas souhaité opter pour les mesures transitoires relatives à la norme IFRS 9 proposées par la réglementation dans le cadre du calcul de ses fonds propres prudentiels (Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020 modifiant les Règlements (UE) n° 575/2013.

Tableau 1 (EU CC1) : Composition des fonds propres réglementaires

En milliers d'euros	Montants au 30.06.2023	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 823 203	(h)
Dont: Parts sociales	2 817 765	
Dont: Prime d'émission	5 438	
Résultats non distribués	6 517 685	(i) (j)
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	-44 940	(j)
Fonds pour risques bancaires généraux	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	462	(k)
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	170 947	(l)
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	9 467 359	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires		
Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-84 054	
Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-833 503	(d) (e) moins (f)
Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	(b)
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-2	(j)
Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-	
Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	
Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-6 432	(j)
Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-87 910	(c)
Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	
Dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	
Dont: positions de titrisation (montant négatif)	-	
Dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au- dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	

En milliers d'euros	Montants au 30.06.2023	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-	
Dont: détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	
Dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-	
Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	
Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	
Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
Autres ajustements réglementaires	-113 883	(a)
Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-1 125 784	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	8 341 574	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	
Dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-	
Dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	2	(k)
Dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	2	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires		
Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	
Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	
Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	2	
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	8 341 576	

En milliers d'euros	Montants au 30.06.2023	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 092 122	(g)
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	3	(k)
Dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	
Ajustements pour risque de crédit	122 271	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	2 214 396	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires		
Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-600 000	(a)
Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	
Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	
Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-600 000	
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 614 396	
Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	9 955 973	
Montant total d'exposition au risque	48 474 182	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-	
Fonds propres de catégorie 1	-	
Total des fonds propres	-	
Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	-	
Dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	-	
Dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	-	
Dont: exigence de coussin pour le risque systémique	-	
Dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	-	
Dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	-	
Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	-	

En milliers d'euros	Montants au 30.06.2023	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	235 850	
Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	491 226	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	-	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	95 937	
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	223 350	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	122 271	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)		
Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-	
Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	
Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	
Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	
Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	
Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	

Tableau 2 (EU CC2) : Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités

	Bilan dans les états financiers publiés (stat)	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
En milliers d'euros	30.06.2023	30.06.2023	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés			
Caisse, banques centrales	13 887 438	13 887 438	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 025 846	2 029 027	
Instruments dérivés de couverture	5 021 700	5 021 700	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 333 699	8 333 699	
Titres au coût amorti	591 347	591 347	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	12 638 044	12 637 779	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	83 953 996	84 504 486	(a)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-4 242 252	-4 242 252	
Placement des activités d'assurance	59 080 534	-	
Contrats d'assurance émis	-	-	
Contrats de réassurance détenus	151 248	-	
Actifs d'impôts courants	187 642	198 732	
Actifs d'impôts différés	177 274	82 735	(b)
Comptes de régularisation et actifs divers	866 230	2 239 155	(c)
Actifs non courants destinés à être cédés	3 430	3 430	
Participation aux bénéfices différée	-	-	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	218 871	2 778 426	
Immeubles de placement	137 905	137 905	
Immobilisations corporelles	339 482	322 844	
Immobilisations incorporelles	577 168	572 178	(d)
Ecarts d'acquisition	484 610	484 610	(e)
Total des actifs	184 434 212	129 583 240	
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés			
Banques centrales	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 675 588	2 299 668	
Instruments dérivés de couverture	4 141 613	4 141 613	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 328 213	5 111 303	
Dettes envers la clientèle	80 952 821	81 751 587	
Dettes représentées par un titre	23 180 880	23 156 547	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 903 893	-1 903 894	
Passifs d'impôts courants	42 826	43 356	
Passifs d'impôts différés	274 622	130 366	(f)
Comptes de régularisation et passifs divers	4 532 443	1 997 447	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4 686	4 686	
Passifs relatifs aux activités d'assurance	51 233 620	919 604	
Provisions	257 305	218 857	
Dettes subordonnées	2 171 623	2 171 623	(g)
Total des passifs	174 892 347	120 042 764	
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe	9 533 875	9 533 876	
Capital et réserves liées	2 858 517	2 858 517	(h)
Réserves consolidées	6 511 306	6 511 307	(i)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-38 552	-38 552	(j)
Résultat de l'exercice	202 604	202 604	(l)
Intérêts minoritaires	7 992	6 600	(k)
Total des capitaux propres	9 541 867	9 540 476	

1.2. Exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres affichées ci-dessous et dans les chapitres suivants sont les exigences minimales, correspondant à un niveau de 8% des risques pondérés.

Tableau 3 (EU OV1) : Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

En milliers d'euros	Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
	30.06.2023	31.03.2023	30.06.2023
Risque de crédit (hors CCR)	45 085 787	42 247 318	3 606 863
Dont approche standard	8 789 850	8 645 163	703 188
Dont approche NI simple (F-IRB)	8 856 222	6 887 040	708 498
Dont approche par référencement	509 697	489 126	40 776
Dont actions selon la méthode de pondération simple	12 207 734	12 701 014	976 619
Dont approche NI avancée (A-IRB)	12 508 404	13 524 976	1 000 672
Risque de crédit de contrepartie - CCR	343 490	475 284	27 479
Dont approche standard	164 277	205 616	13 142
Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
Dont expositions sur une CCP	4 871	5 533	390
Dont ajustement de l'évaluation de crédit — CVA	65 782	62 070	5 263
Dont autres CCR	108 560	202 065	8 685
Risque de règlement	27	14	2
Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	2 071	-	166
Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	2 071	-	166
Dont approche SEC-SA	-	-	-
Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-	-	-
Dont approche standard	-	-	-
Dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-
Grands risques	-	-	-
Risque opérationnel	3 042 807	3 059 947	243 425
Dont approche élémentaire	439 619	439 619	35 170
Dont approche standard	171 634	171 634	13 731
Dont approche par mesure avancée	2 431 554	2 448 694	194 524
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	-	2 228 186	-
Total	48 474 181	48 010 748	3 877 935

2. Indicateurs prudentiels

2.1. Indicateurs clés

Tableau 4 (EU KM1) : Indicateurs clés

En milliers d'euros	30.06.2023 ⁽¹⁾	31.03.2023 ⁽²⁾	31.12.2022 ⁽¹⁾	30.09.2022 ⁽²⁾	30.06.2022 ⁽¹⁾
Fonds propres disponibles (montants)					
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	8 341 574	8 176 700	7 507 619	6 917 852	7 230 552
Fonds propres de catégorie 1	8 341 576	8 176 704	7 507 622	6 917 856	7 230 556
Fonds propres totaux	9 955 973	9 811 081	9 164 288	8 604 636	8 936 941
Montants d'exposition pondérés					
Montant total d'exposition au risque	48 474 182	48 010 748	44 544 905	45 259 194	43 924 479
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	17,2%	17,0%	16,9%	15,3%	16,5%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	17,2%	17,0%	16,9%	15,3%	16,5%
Ratio de fonds propres totaux (%)	20,5%	20,4%	20,6%	19,0%	20,3%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%
Dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,55%	1,55%	1,55%	1,55%	1,55%
Dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	2,06%	2,06%	2,06%	2,06%	2,06%
Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,75%	10,75%	10,75%	10,75%	10,75%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,4996%	0,0035%	0,0042%	0,0034%	0,0011%
Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
Exigence globale de coussin (%)	3,0%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Exigences globales de fonds propres (%)	13,75%	13,25%	13,25%	13,25%	13,25%
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%) ⁽³⁾	9,1%	9,0%	8,8%	7,2%	8,4%
Ratio de levier					
Mesure de l'exposition totale	122 972 378	130 035 421	127 507 197	124 566 708	115 385 648
Ratio de levier (%)	6,8%	6,3%	5,9%	5,6%	6,3%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0%	0%	0%	0%	0%
Dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0%	0%	0%	0%	0%
Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0%	0%	0%	0%	0%
Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité ⁽⁴⁾					
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	19 504 930	24 175 682	25 558 305	21 200 507	19 737 068
Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	15 494 028	16 597 395	17 690 200	16 988 188	15 403 089
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	1 926 815	1 550 543	1 423 710	3 238 356	1 965 902
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	13 567 214	15 046 852	16 266 490	13 749 832	13 437 187
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	144%	161%	157%	154%	147%
Ratio de financement stable net					
Financement stable disponible total	86 135 986	84 490 469	82 887 310	88 531 041	85 416 765
Financement stable requis total	77 238 951	75 286 804	72 966 679	79 907 821	76 946 617
Ratio NSFR (%)	112%	112%	114%	111%	111%

(1) Avec intégration du résultat intermédiaire ou annuel net de dividendes

(2) Sans intégration du résultat intermédiaire

(3) Avec prise en compte des éventuels déficits d'AT1

(4) Situation à date d'arrêté

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis à des exigences de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation obligatoire pour tous les établissements ;

- un coussin de fonds propres contracyclique spécifique à chaque établissement. Le coussin contracyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (se traduisant notamment par une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contracyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (ci-après "HCSF"). Depuis avril 2023, le taux de coussin contracyclique est fixé à 0,50% des actifs pondérés par les risques sur les expositions françaises. La reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres Etats est plafonnée à 2,5%. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF. Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique au Groupe est la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe.

Tableau 5 (EU CCyB1) : Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul de coussin contracyclique

	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes		
Au 30.06.2023 En milliers d'euros						
Ventilation par pays						
Allemagne	4 045	363 147	-	-	13 805	380 997
Pays Bas	5 014	173 807	-	-	-	178 821
Danemark	-	40 591	-	-	-	40 591
Royaume Uni	-	26 314	-	-	-	26 314
Irlande	-	4	-	-	-	4
Luxembourg	6 394	146 148	-	-	-	152 542
Norvège	2 783	224 358	-	-	-	227 141
France	13 341 719	79 488 313	-	-	-	92 830 032
Suède	-	167 442	-	-	-	167 442
Autres pays	24 520	1 060 405	-	-	-	1 084 925
Total	13 384 475	81 690 529	-	-	13 805	95 088 809

	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Au 30.06.2023 En milliers d'euros							
Ventilation par pays							
Allemagne	13 745	-	166	13 911	173 882	0,41%	0,75%
Pays Bas	3 712	-	-	3 712	46 404	0,11%	1,00%
Danemark	292	-	-	292	3 652	0,01%	2,50%
Royaume Uni	451	-	-	451	5 638	0,01%	1,00%
Irlande	-	-	-	-	2	0,00%	0,50%
Luxembourg	11 135	-	-	11 135	139 191	0,32%	0,50%
Norvège	1 019	-	-	1 019	12 734	0,03%	2,50%
France	3 379 042	-	-	3 379 042	42 238 024	98,46%	0,50%
Suède	727	-	-	727	9 088	0,02%	2,00%
Autres pays	21 469	-	-	21 469	268 366	0,63%	0,00%
Total	3 431 593	-	166	3 431 758	42 896 981	-	

Tableau 6 (EU CCyB2) : Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

En milliers d'euros	30.06.2023
Montant total d'exposition au risque	48 474 182
Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,4996%
Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	242 164

2.2. Ratio de levier

Les dispositifs de surveillance du risque de levier excessif ont été validés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et le Comité de gestion du capital et du bilan. Ils s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et fait à ce titre l'objet d'une attention particulière ;
- une limite interne a été définie. Elle est en outre encadrée par des seuils de tolérance et d'alerte ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par le Conseil d'administration, une procédure spécifique impliquant la Direction générale, ainsi que le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa a été définie.

Les textes "Bâle III" ont défini un ratio visant à plafonner l'effet de levier. Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres Tier 1 (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe.

Le ratio de levier est soumis à une obligation d'information publique par les banques et fait l'objet d'une exigence minimale fixée à 3%.

Tableau 7 (EU LR1 - LRSum) : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Montant applicable
Total de l'actif selon les états financiers publiés	184 434 217
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-54 850 976
(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
Ajustement pour instruments financiers dérivés	-4 954 290
Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	1 836 706
Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	5 473 831
(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-1 487 959
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-9 418 922
Autres ajustements	1 939 772
Mesure de l'exposition totale	122 972 378

Tableau 8 (EU LR2 - LRCom) : Ratio de levier - déclaration commune

En milliers d'euros	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
	30.06.2023	31.12.2022
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)		
Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	124 822 466	128 174 600
Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-	-
Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	124 822 466	128 174 600
Expositions sur dérivés		
Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	250 722	337 599
Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	448 341	478 567
Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)	-	-
Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
Expositions totales sur dérivés	699 063	816 166
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	2 883 900	2 917 784
(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-	-
Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-
Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
Expositions totales sur opérations de financement sur titres	2 883 900	2 917 784
Autres expositions de hors bilan		
Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	16 856 759	17 401 652
(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	11 382 929	11 848 516
(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	N/A	N/A
Expositions de hors bilan	5 473 831	5 553 136

En milliers d'euros	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
	30.06.2023	31.12.2022
Expositions exclues		
(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-1 487 959	-1 445 894
(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-9 418 922	-8 508 595
(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
(Total des expositions exemptées)	-10 906 881	-9 954 489
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
Fonds propres de catégorie 1	8 341 576	7 507 622
Mesure de l'exposition totale	122 972 378	127 507 197
Ratio de levier		
Ratio de levier (%)	6,8%	5,9%
Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	0	0
Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	6,8%	5,9%
Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,0%	3,0%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-
dont: à constituer avec des fonds propres CET1	-	-
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-
Exigence de ratio de levier global (%)	3,0%	3,0%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes		
Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	NA	N/A
Publication des valeurs moyennes		
Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	3 168 631	3 154 029
Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	2 883 900	2 917 784
Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	123 257 109	127 743 442
Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	123 257 109	127 743 442
Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,8%	5,9%
Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,8%	5,9%

Tableau 9 (EU LR3 - LRSpl) : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, opérations de financement sur titres et expositions exemptées)

Au 30.06.2023

En milliers d'euros

Expositions aux fins du ratio
de levier en vertu du CRR

Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	113 915 585
Expositions du portefeuille de négociation	-
Expositions du portefeuille bancaire, dont:	113 915 585
Obligations garanties	2 465 364
Expositions considérées comme souveraines	19 489 401
Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	5 669 631
Établissements	2 393 333
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	34 443 589
Expositions sur la clientèle de détail	22 655 967
Entreprises	18 395 660
Expositions en défaut	874 385
Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	7 528 253

3. Risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des principaux risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

3.1. Expositions

Le Groupe utilise son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit, suite à l'autorisation délivrée par les autorités de tutelle :

- la méthode avancée pour le portefeuille de la Clientèle de détail et Corporate (hors Grands comptes) ;
- la méthode fondation pour les portefeuilles Banques et Grands comptes.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne (ci-après "**BCE**") a confirmé les homologations obtenues en méthodes notations internes avancées sur les portefeuilles de la clientèle de détail. Concernant les grands comptes et les banques, en application des contraintes TRIM imposant des limitations sur ces portefeuilles, le Crédit Mutuel a fait le choix de passer en méthode fondation au 31.03.2022, ce qui permet d'anticiper les règles "Bâle 4" applicables à compter du 01.01.2025. Pour tous ces portefeuilles, la prise en compte des recommandations afférentes est en cours.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée s'élève à 80% au 30.06.2023.

Tableau 10 (EU CR1-A) : Échéance des expositions

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeur exposée au risque nette				Aucune échéance déclarée	Total
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Prêts et avances	3 228 441	3 722 872	24 151 770	65 620 758	162 282	96 886 124
Titres de créance	-	2 372 421	3 545 760	2 518 879	-	8 437 060
Total	3 228 441	6 095 294	27 697 530	68 139 637	162 282	105 323 184

3.2. Qualité de crédit des actifs

Expositions non performantes

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour le Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du traitement prudentiel sur le traitement comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créance douteuse ou litigieuse. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisé pour le calcul des exigences de fonds propres.

Expositions renégociées

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du Groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés, ...). Le groupe Crédit Mutuel Arkéa dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'ABE le 23.10.2013. La restructuration se traduit a minima par un passage en bucket 2.

Tableau 11 (EU CQ1) : Qualité de crédit des expositions renégociées

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation			
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes		
			Dont en défaut	Dont dépréciées
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-
Prêts et avances	205 941	573 292	573 292	573 292
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-
<i>Administrations publiques</i>	-	-	-	-
<i>Établissements de crédit</i>	-	-	-	-
<i>Autres entreprises financières</i>	1 984	1 945	1 945	1 945
<i>Entreprises non financières</i>	126 373	363 103	363 103	363 103
<i>Ménages</i>	77 584	208 244	208 244	208 244
Titres de créance	-	-	-	-
Engagements de prêt donnés	2 661	3 785	3 785	3 785
Total	208 602	577 077	577 077	577 077

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
	Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes	dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-
Prêts et avances	-19 196	-180 385	423 588	285 279
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-
<i>Administrations publiques</i>	-	-	-	-
<i>Établissements de crédit</i>	-	-	-	-
<i>Autres entreprises financières</i>	-50	-610	3 259	1 325
<i>Entreprises non financières</i>	-14 986	-107 488	273 099	194 400
<i>Ménages</i>	-4 160	-72 287	147 230	89 554
Titres de créance	-	-	-	-
Engagements de prêt donnés	-80	0	3 803	3 255
Total	-19 276	-180 385	427 391	288 534

Tableau 12 (EU CQ4) : Qualité des expositions non performantes par situation géographique

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeur comptable / montant nominal brut			Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes (*)	Dont en défaut			
Expositions au bilan	106 544 580		1 558 515	-1 221 396		-
France	99 850 842		1 549 993	-1 209 310		-
Allemagne	735 306		2	-445		-
Luxembourg	298 720		96	-1 102		-
Belgique	1 754 814		2 416	-3 100		-
Royaume-Uni	92 090		342	-369		-
Suisse	71 041		207	-288		-
Etats-Unis d'Amérique	234 774		2 997	-2 903		-
Espagne	539 827		949	-1 324		-
Pays-Bas	507 458		647	-804		-
Canada	867 288		240	-259		-
Italie	82 597		2	-146		-
Singapour	7 885		-	-3		-
Australie	1 339		-	-2		-
Irlande	317 008		1	-137		-
Portugal	3 676		390	-399		-
Japon	444		-	-		-
Suède	407 723		-	-127		-
Hong-Kong	3 634		-	-2		-
Autriche	131 238		-	-94		-
Monaco	3 654		-	-36		-
Russie	385		-	-		-
Ukraine	-		-	-		-
Belarus	-		-	-		-
Autres pays	632 837		233	-546		-
Expositions hors bilan	31 717 367		74 942		40 331	
France	31 487 941		74 941		40 186	
Allemagne	843		-		1	
Luxembourg	33 135		-		48	
Belgique	151 602		1		45	
Royaume-Uni	1 853		-		1	
Suisse	12 655		-		7	
Etats-Unis d'Amérique	6 773		-		3	
Espagne	1 242		-		4	
Pays-Bas	119		-		-	
Canada	385		-		-	
Italie	449		-		2	
Singapour	635		-		-	
Australie	243		-		-	
Irlande	75		-		-	
Portugal	408		-		-	
Japon	12		-		-	
Suède	11		-		-	
Hong-Kong	112		-		-	
Autriche	382		-		-	
Monaco	11 012		-		34	
Russie	5		-		-	
Ukraine	1		-		-	
Belarus	-		-		-	
Autres pays	7 474		-		-	
Total	138 261 947		1 633 457	-1 221 396	40 331	-

(*) La publication des colonnes est soumise à seuil (taux de NPL > 5%), conformément à l'article 8, point 3) du règlement d'exécution (UE) 2021/637 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication par les établissements des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du Règlement CRR.

Tableau 23 (EU CQ5) : Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

Au 30.06.2023	Valeur comptable brute			Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes (*)	Dont prêts et avances soumis à dépréciation (*)		
		Dont en défaut			
En milliers d'euros					
Agriculture, sylviculture et pêche	2 307 006		134 172	-115 728	-
Industries extractives	25 648		385	-881	-
Industrie manufacturière	1 164 474		139 008	-63 589	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	510 500		13 407	-17 509	-
Production et distribution d'eau	111 431		4 327	-3 672	-
Construction	1 612 472		55 556	-47 005	-
Commerce	2 670 722		130 598	-96 504	-
Transport et stockage	590 414		24 999	-10 461	-
Hébergement et restauration	648 925		65 864	-40 254	-
Information et communication	270 451		12 604	-6 548	-
Activités financières et d'assurance	2 227 992		50 007	-57 658	-
Activités immobilières	10 292 727		121 695	-129 578	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 004 264		111 080	-81 573	-
Activités de services administratifs et de soutien	949 238		39 159	-24 702	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	78 374		-	-	-
Enseignement	143 843		1 730	-1 635	-
Santé humaine et action sociale	393 284		5 463	-7 216	-
Arts, spectacles et activités récréatives	269 210		13 776	-8 928	-
Autres services	317 658		7 705	-13 765	-
Total	27 588 633		931 535	-727 206	

(*) La publication des colonnes est soumise à seuil (taux de NPL > 5%), conformément à l'article 8, point 3) du règlement d'exécution (UE) 2021/637 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication par les établissements des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du Règlement CRR.

Tableau 14 (EU CQ7) : Sûretés obtenues par prise de possession et exécution

Au 30.06.2023	Sûretés obtenues par prise de possession	
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
En milliers d'euros		
Immobilisations corporelles (PP&E)	-	-
Autre que PP&E	1 234	-350
Biens immobiliers résidentiels	1 234	-350
Biens immobiliers commerciaux	-	-
Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	-	-
Actions et titres de créance	-	-
Autres sûretés	-	-
Total	1 234	-350

Tableau 15 (EU CR1) : Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes

Au 30.06.2023	Valeur comptable brute / Montant nominal					
	Expositions performantes			Expositions non performantes		
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3
En milliers d'euros						
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	14 013 556	14 013 556	-	-	-	-
Prêts et avances	96 544 540	91 769 830	4 709 349	1 558 515	-	1 362 562
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	8 595 889	8 562 553	33 336	-	-	-
Établissements de crédit	12 373 995	12 373 995	-	-	-	-
Autres entreprises financières	1 874 260	1 760 692	113 042	11 475	-	9 861
Entreprises non financières	26 657 098	24 468 826	2 135 758	931 535	-	757 078
Dont PME	12 221 173	10 910 388	1 288 941	575 530	-	489 425
Ménages	47 043 298	44 603 764	2 427 213	615 505	-	595 623
Titres de créance	8 441 525	8 234 597	-	-	-	-
Banques centrales	46 097	46 097	-	-	-	-
Administrations publiques	1 551 620	1 551 620	-	-	-	-
Établissements de crédit	5 212 450	5 212 450	-	-	-	-
Autres entreprises financières	136 810	134 707	-	-	-	-
Entreprises non financières	1 494 548	1 289 723	-	-	-	-
Expositions hors bilan	31 642 425	30 923 515	708 179	74 942	-	53 874
Banques centrales	12 971 667	12 971 667	-	-	-	-
Administrations publiques	1 530 936	1 530 929	7	-	-	-
Établissements de crédit	1 966 163	1 965 045	-	-	-	-
Autres entreprises financières	1 862 654	1 849 339	13 255	1 485	-	340
Entreprises non financières	9 796 275	9 204 900	582 655	52 404	-	32 895
Ménages	3 514 730	3 401 635	112 262	21 053	-	20 639
Total	150 642 046	144 941 498	5 417 528	1 633 457	-	1 416 436

Au 30.06.2023 En milliers d'euros		Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions					Sorties partielles du bilan cumulées (*)	Sûretés et garanties financières reçues		
		Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions		Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3				
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue		-	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et avances		-497 522	-238 545	-256 138	-719 409	-	-650 760	-	55 518 095	627 184
Banques centrales		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques		-8 661	-7 280	-1 381	-	-	-	-	1 460 998	-
Établissements de crédit		-7 552	-7 552	-	-	-	-	-	383 913	-
Autres entreprises financières		-14 992	-8 825	-6 163	-6 208	-	-4 972	-	1 132 945	4 868
Entreprises non financières		-274 773	-127 298	-145 246	-452 433	-	-395 446	-	18 774 401	375 914
Dont PME		-156 418	-66 601	-87 854	-307 625	-	-265 607	-	7 432 741	206 985
Ménages		-191 544	-87 590	-103 348	-260 768	-	-250 342	-	33 765 838	246 402
Titres de créance		-4 465	-4 465	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales		-6	-6	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques		-810	-810	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit		-1 507	-1 507	-	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières		-1 209	-1 209	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises non financières		-933	-933	-	-	-	-	-	-	-
Expositions hors bilan		-27 382	-20 357	-6 916	-12 949	-	-10 034	-	3 567 950	11 189
Banques centrales		-	-	-	-	-	-	-	168 875	-
Administrations publiques		-678	-678	-	-	-	-	-	7 702	-
Établissements de crédit		-317	-317	-	-	-	-	-	461 969	-
Autres entreprises financières		-660	-477	-183	-284	-	-284	-	75 103	1 145
Entreprises non financières		-22 213	-15 952	-6 156	-8 604	-	-5 715	-	1 882 988	8 554
Ménages		-3 514	-2 933	-577	-4 061	-	-4 035	-	971 313	1 490
Total		-529 369	-263 367	-263 054	-732 358	-	-660 794	-	59 086 045	638 373

(*) Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique le droit local et les passages en perte ne sont comptabilisés qu'après l'extinction totale des droits à recouvrement.

Tableau 16 (EU CR2) : Variations du stock de prêts et avances non performants

En milliers d'euros

Valeur comptable brute

Stock initial de prêts et avances non performants au 31.12.2022	1 481 791
Entrées dans les portefeuilles non performants	309 800
Sorties hors des portefeuilles non performants	-233 076
Sorties dues à des sorties de bilan	-44 295
Sorties dues à d'autres situations	-188 781
Stock final de prêts et avances non performants au 30.06.2023	1 558 515

3.3. Approche standard

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a recours aux évaluations des agences de notation reconnues par le superviseur (OEEC) pour mesurer le risque sur les expositions traitées en méthode standard. Les évaluations des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont principalement utilisées pour les expositions sur les établissements, les administrations et banques centrales. Les évaluations de la Banque de France sont principalement utilisées pour les expositions sur les entreprises.

La table de correspondance utilisée pour relier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Tableau 17 (EU CR5) : Approche standard

Au 30.06.2023 En milliers d'euros Catégories d'expositions	Pondération de risque								
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%
Administrations centrales ou banques centrales	16 132 194	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	65 040	-	-	-	5 630 984	-	-	-	-
Entités du secteur public	11 689 935	-	-	-	1 929 079	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	167 968	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	46 091	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	142 977	-	-	-	4 447	-	3 605	-	-
Entreprises	-	-	-	-	14 236	-	40 532	-	-
Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	3 960 803
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	5 910 391	15 073	-	866 544
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	8 888	-	-	-	-	-
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts ou actions d'organismes de placement collectif	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	28 244 206	-	-	8 888	7 578 746	5 910 391	59 210	-	4 827 346

Au 30.06.2023 En milliers d'euros Catégories d'expositions	Pondération de risque						Total	Dont non notées
	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres		
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	16 132 194	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	5 696 024	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	13 619 015	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	167 968	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	46 091	-
Établissements	-	-	-	-	-	-	151 028	147
Entreprises	229 654	4 637	-	-	-	-	289 059	233 682
Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	3 960 803	3 958 616
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	6 792 008	6 708 786
Expositions en défaut	250 636	9 937	-	-	-	-	260 574	260 574
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	8 888	-
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts ou actions d'organismes de placement collectif	-	-	-	-	1 017	8 600	9 617	9 617
Expositions sous forme d'actions	13 640	-	52 822	-	-	-	66 462	66 462
Autres éléments	998 166	-	-	-	-	-	998 166	998 166
TOTAL	1 492 096	14 575	52 822	-	1 017	8 600	48 197 897	12 236 049

Les expositions sur les administrations centrales et les banques centrales (souverains) sont exclusivement pondérées à 0%. Les encours souverains pondérés à 250% correspondent à des actifs d'impôt différé.

3.4. Approche notation interne

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit au sein du Crédit Mutuel et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Le système de notation des contreparties est commun au Crédit Mutuel.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés (ci-après "RWA") sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Crédit Mutuel.

Tableau 18 (EU CR6) : Approche NI - Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD

Méthode interne avancée

A-IRB En milliers d'euros Au 30.06.2023	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs (*)	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises													
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à <0,75	5 962 243	2 181 602	79%	6 903 845	0,63%	-	23,33%	2,50	2 425 800	35%	10 246	-
	0,75 à <2,50	4 605 716	1 755 324	78%	5 358 066	1,50%	-	23,61%	2,50	2 565 146	48%	19 100	-
	0,75 à <1,75	3 043 375	1 084 300	76%	3 486 971	1,21%	-	23,28%	2,50	1 573 289	45%	9 822	-
	1,75 à <2,5	1 562 342	671 024	79%	1 871 095	2,04%	-	24,21%	2,50	991 856	53%	9 279	-
	2,50 à <10,00	2 900 772	999 248	77%	3 366 514	4,00%	-	24,02%	2,50	2 211 419	66%	32 238	-
	2,5 à <5	2 358 499	870 922	76%	2 802 851	3,28%	-	24,06%	2,50	1 780 611	64%	21 981	-
	5 à <10	542 273	128 326	78%	563 663	7,62%	-	23,87%	2,50	430 808	76%	10 257	-
	10,00 à <100,00	446 786	123 827	78%	456 163	20,67%	-	26,08%	2,50	508 378	111%	24 348	-
	10 à <20	274 126	82 846	79%	297 103	14,77%	-	27,15%	2,50	312 221	105%	12 104	-
	20 à <30	4 673	8 107	70%	6 848	24,06%	-	35,79%	2,50	14 148	207%	590	-
	30,00 à <100,00	167 987	32 873	77%	152 212	32,04%	-	23,56%	2,50	182 008	120%	11 655	-
	100,00 (défaut)	416 463	50 265	80%	354 582	100,00%	-	50,52%	2,50	278 311	78%	157 500	-
Sous-total (Entreprises)		14 331 981	5 110 265	78%	16 439 171	4,31%		24,23%	2,50	7 989 054	49%	243 434	-397 814
Dont Entreprises PME													
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à <0,75	3 744 614	1 063 786	78%	4 251 937	0,63%	-	22,51%	2,50	1 198 210	28%	6 066	-
	0,75 à <2,50	2 989 132	907 611	77%	3 404 644	1,51%	-	22,88%	2,50	1 340 188	39%	11 841	-
	0,75 à <1,75	1 947 067	503 267	76%	2 157 832	1,21%	-	22,59%	2,50	799 425	37%	5 898	-
	1,75 à <2,5	1 042 065	404 344	77%	1 246 812	2,03%	-	23,37%	2,50	540 762	43%	5 943	-
	2,50 à <10,00	1 756 607	441 690	76%	1 966 150	4,15%	-	22,96%	2,50	1 038 802	53%	19 007	-
	2,5 à <5	1 364 836	359 694	76%	1 552 318	3,25%	-	22,53%	2,50	748 822	48%	11 347	-
	5 à <10	391 771	81 996	77%	413 832	7,53%	-	24,56%	2,50	289 980	70%	7 660	-
	10,00 à <100,00	323 473	38 913	78%	318 966	19,10%	-	26,67%	2,50	316 436	99%	15 716	-
	10 à <20	241 701	28 376	78%	237 754	14,98%	-	28,40%	2,50	243 406	102%	10 252	-
	20 à <30	624	-	100%	624	24,06%	-	35,67%	2,50	887	142%	54	-
	30,00 à <100,00	81 148	10 537	77%	80 588	31,23%	-	21,51%	2,50	72 143	90%	5 411	-
	100,00 (défaut)	244 930	13 632	81%	220 168	100,00%	-	52,54%	2,50	174 190	79%	102 124	-
Sous-total (Dont Entreprises PME)		9 058 757	2 465 631	77%	10 161 865	4,34%		23,50%	2,50	4 067 825	40%	154 754	-225 862
Dont Entreprises non PME													
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à <0,75	2 217 629	1 117 816	79%	2 651 908	0,64%	-	24,65%	2,50	1 227 590	46%	4 181	-
	0,75 à <2,50	1 616 585	847 713	78%	1 953 422	1,48%	-	24,87%	2,50	1 224 958	63%	7 260	-
	0,75 à <1,75	1 096 308	581 083	77%	1 329 139	1,21%	-	24,40%	2,50	773 864	58%	3 924	-
	1,75 à <2,5	520 277	266 680	81%	624 283	2,06%	-	25,88%	2,50	451 094	72%	3 336	-
	2,50 à <10,00	1 144 165	557 558	78%	1 400 365	3,80%	-	25,52%	2,50	1 172 617	84%	13 231	-
	2,5 à <5	993 663	511 228	77%	1 250 533	3,31%	-	25,95%	2,50	1 031 789	83%	10 634	-
	5 à <10	150 502	46 330	79%	149 831	7,88%	-	21,97%	2,50	140 828	94%	2 597	-
	10,00 à <100,00	123 313	84 914	78%	137 197	24,33%	-	24,71%	2,50	191 942	140%	8 632	-
	10 à <20	32 425	54 470	80%	59 349	13,95%	-	22,16%	2,50	68 816	116%	1 852	-
	20 à <30	4 049	8 107	59%	6 224	24,06%	-	35,80%	2,50	13 261	213%	536	-
	30,00 à <100,00	86 839	22 336	78%	71 624	32,96%	-	25,86%	2,50	109 865	153%	6 244	-
	100,00 (défaut)	171 533	36 633	80%	134 414	100,00%	-	47,22%	2,50	104 121	77%	55 376	-
Sous-total (Dont Entreprises non PME)		5 273 225	2 644 634	78%	6 277 306	4,25%		25,40%	2,50	3 921 229	62%	88 680	-171 952

A-IRB En milliers d'euros Au 30.06.2023	Fourchette de PD	Expositions a bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs (*)	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de Détail													
	0,00 à <0,15	28 924 505	2 080 316	65%	29 996 976	0,06%		18,82%	-	997 358	3%	3 578	-
	0,00 à <0,10	22 518 507	1 676 455	67%	23 388 721	0,04%		18,79%	-	632 028	3%	1 979	-
	0,10 à <0,15	6 405 998	403 861	64%	6 608 255	0,13%		18,93%	-	365 329	6%	1 600	-
	0,15 à <0,25	953 760	200 615	66%	1 061 315	0,21%		20,20%	-	80 484	8%	438	-
	0,25 à <0,50	5 784 816	434 388	63%	5 956 094	0,31%		20,75%	-	676 647	11%	3 865	-
	0,50 à <0,75	2 190 419	214 224	65%	2 228 588	0,56%		22,11%	-	379 831	17%	2 776	-
	0,75 à <2,50	3 647 392	652 830	66%	3 925 549	1,51%		22,72%	-	1 071 764	27%	13 414	-
	0,75 à <1,75	2 706 693	312 952	64%	2 834 063	1,29%		23,18%	-	722 349	25%	8 552	-
	1,75 à <2,5	940 699	339 878	68%	1 091 486	2,09%		21,53%	-	349 415	32%	4 862	-
	2,50 à <10,00	1 669 892	168 092	67%	1 714 056	4,71%		25,40%	-	765 789	45%	20 847	-
	2,5 à <5	883 267	86 133	67%	912 394	3,38%		23,58%	-	366 874	40%	7 170	-
	5 à <10	786 624	81 960	67%	801 662	6,23%		27,47%	-	398 915	50%	13 677	-
	10,00 à <100,00	476 338	36 082	70%	479 400	20,64%		22,73%	-	331 730	69%	22 970	-
	10 à <20	153 856	22 716	66%	157 880	13,27%		23,84%	-	85 277	54%	5 166	-
	20 à <30	274 124	9 640	69%	278 567	22,82%		20,23%	-	211 624	76%	12 785	-
	30,00 à <100,00	48 358	3 677	79%	42 954	33,56%		34,83%	-	34 828	81%	5 018	-
	100,00 (défaut)	617 527	13 949	73%	597 778	100,00%		57,25%	-	215 748	36%	325 795	-
Sous-total (Clientèle de Détail)		44 264 649	3 800 446	67%	45 959 758	1,93%		20,38%	-	4 519 350	10%	393 683	-472 351
Clientèle de Détail - Hypothèque													
	0,00 à <0,15	19 146 565	522 948	68%	19 335 039	0,05%		16,31%	-	522 883	3%	1 869	-
	0,00 à <0,10	15 473 130	458 268	68%	15 638 564	0,04%		16,34%	-	346 130	2%	1 101	-
	0,10 à <0,15	3 673 434	64 680	68%	3 696 475	0,13%		16,19%	-	176 753	5%	768	-
	0,15 à <0,25	120 433	1 393	65%	120 903	0,21%		15,54%	-	6 630	5%	39	-
	0,25 à <0,50	2 646 404	42 898	67%	2 661 734	0,29%		15,97%	-	232 393	9%	1 235	-
	0,50 à <0,75	958 979	13 792	70%	963 933	0,55%		16,16%	-	140 232	15%	862	-
	0,75 à <2,50	1 056 655	74 148	69%	1 083 246	1,56%		17,34%	-	313 392	29%	2 939	-
	0,75 à <1,75	742 718	14 246	70%	747 723	1,32%		17,04%	-	188 947	25%	1 686	-
	1,75 à <2,5	313 937	59 902	69%	335 523	2,09%		18,03%	-	124 445	37%	1 253	-
	2,50 à <10,00	587 856	10 771	71%	591 717	4,32%		17,03%	-	313 212	53%	4 375	-
	2,5 à <5	356 371	6 293	70%	358 627	3,22%		16,80%	-	161 605	45%	1 937	-
	5 à <10	231 485	4 478	71%	233 091	6,02%		17,37%	-	151 607	65%	2 437	-
	10,00 à <100,00	178 884	1 809	73%	179 533	20,35%		16,63%	-	167 554	93%	6 094	-
	10 à <20	42 710	209	66%	42 783	12,94%		16,63%	-	33 010	77%	926	-
	20 à <30	134 288	1 577	75%	134 855	22,52%		16,51%	-	131 986	98%	5 008	-
	30,00 à <100,00	1 887	23	87%	1 895	33,23%		25,72%	-	2 557	135%	160	-
	100,00 (défaut)	230 983	861	73%	231 285	100,00%		55,94%	-	77 226	33%	123 482	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Hypothèque)		24 926 759	668 620	70%	25 167 390	1,33%		16,69%	-	1 773 521	7%	140 896	-180 226
Clientèle de Détail - Hypothèque - PME													
	0,00 à <0,15	1 232 315	13 643	-	1 236 931	0,12%		15,93%	-	47 042	4%	246	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-
	0,10 à <0,15	1 232 315	13 643	64%	1 236 931	0,12%		15,93%	-	47 042	4%	246	-
	0,15 à <0,25	120 373	1 393	62%	120 842	0,21%		15,54%	-	6 624	5%	39	-
	0,25 à <0,50	554 275	4 922	65%	555 896	0,40%		16,79%	-	52 484	9%	372	-
	0,50 à <0,75	110 623	870	65%	110 911	0,58%		19,46%	-	15 765	14%	124	-
	0,75 à <2,50	458 274	7 071	65%	460 650	1,37%		17,51%	-	102 827	22%	1 104	-
	0,75 à <1,75	352 269	5 209	65%	354 011	1,10%		17,83%	-	71 599	20%	709	-
	1,75 à <2,5	106 005	1 862	65%	106 639	2,25%		16,46%	-	31 228	29%	395	-
	2,50 à <10,00	131 017	1 415	67%	131 501	5,30%		18,41%	-	68 259	52%	1 275	-
	2,5 à <5	75 083	828	66%	75 365	4,11%		17,76%	-	33 312	44%	541	-
	5 à <10	55 934	588	70%	56 136	6,89%		19,28%	-	34 947	62%	734	-
	10,00 à <100,00	69 391	528	71%	69 577	20,26%		16,78%	-	53 682	77%	2 376	-
	10 à <20	29 389	103	65%	29 423	12,27%		16,92%	-	20 696	70%	618	-
	20 à <30	38 745	425	69%	38 896	25,92%		16,24%	-	31 104	80%	1 636	-
	30,00 à <100,00	1 258	-	100%	1 258	32,27%		30,37%	-	1 882	150%	123	-
	100,00 (défaut)	103 874	142	67%	103 917	100,00%		58,86%	-	25 890	25%	59 192	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Hypothèque - PME)		2 780 142	29 984	66%	2 790 226	4,87%		18,22%	-	372 573	13%	64 729	-75 783

A-IRB En milliers d'euros Au 30.06.2023	Fourchette de PD	Expositions a bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs (*)	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de Détail - Hypothèque - Non PME													
0,00 à <0,15		17 914 249	509 305	71%	18 098 108	0,05%		16,34%	-	475 841	3%	1 623	-
0,00 à <0,10		15 473 130	458 268	68%	15 638 564	0,04%		16,34%	-	346 130	2%	1 101	-
0,10 à <0,15		2 441 119	51 037	75%	2 459 544	0,13%		16,32%	-	129 711	5%	522	-
0,15 à <0,25		60	-	100%	60	0,19%		21,30%	-	6	9%	-	-
0,25 à <0,50		2 092 128	37 976	70%	2 105 838	0,26%		15,75%	-	179 909	9%	863	-
0,50 à <0,75		848 357	12 922	77%	853 021	0,55%		15,73%	-	124 468	15%	738	-
0,75 à <2,50		598 381	67 077	76%	622 596	1,70%		17,22%	-	210 565	34%	1 835	-
0,75 à <1,75		390 449	9 037	77%	393 712	1,52%		16,33%	-	117 348	30%	977	-
1,75 à <2,5		207 932	58 040	76%	228 884	2,01%		18,76%	-	93 217	41%	858	-
2,50 à <10,00		456 839	9 355	75%	460 216	4,04%		16,63%	-	244 952	53%	3 099	-
2,5 à <5		281 289	5 465	77%	283 262	2,98%		16,55%	-	128 293	45%	1 396	-
5 à <10		175 551	3 890	73%	176 955	5,74%		16,76%	-	116 659	66%	1 703	-
10,00 à <100,00		109 493	1 282	77%	109 956	20,41%		16,54%	-	113 872	104%	3 718	-
10 à <20		13 321	106	68%	13 359	14,43%		16,00%	-	12 314	92%	309	-
20 à <30		95 543	1 153	82%	95 959	21,14%		16,62%	-	100 882	105%	3 372	-
30,00 à <100,00		629	23	79%	637	35,12%		16,54%	-	675	106%	37	-
100,00 (défaut)		127 109	719	84%	127 369	100,00%		53,55%	-	51 336	40%	64 290	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Hypothèque - Non PME)		22 146 618	638 636	75%	22 377 165	0,89%		16,50%	-	1 400 948	6%	76 166	-104 443
Clientèle de Détail - Revolving													
0,00 à <0,15		21 319	86 326	34%	26 238	0,07%		32,60%	-	458	2%	7	-
0,00 à <0,10		16 370	75 681	32%	20 639	0,06%		32,60%	-	306	1%	4	-
0,10 à <0,15		4 950	10 645	37%	5 599	0,13%		32,60%	-	152	3%	2	-
0,15 à <0,25		4 429	13 624	33%	5 247	0,19%		32,60%	-	195	4%	3	-
0,25 à <0,50		17 126	26 342	32%	18 822	0,35%		32,60%	-	1 151	6%	22	-
0,50 à <0,75		4 000	3 080	32%	4 211	0,55%		32,60%	-	368	9%	8	-
0,75 à <2,50		18 744	16 792	35%	19 925	1,45%		32,60%	-	3 626	18%	94	-
0,75 à <1,75		10 761	10 293	37%	11 466	1,11%		32,60%	-	1 719	15%	42	-
1,75 à <2,5		7 983	6 489	32%	8 459	1,91%		32,60%	-	1 907	23%	53	-
2,50 à <10,00		13 243	4 171	39%	13 556	4,49%		32,60%	-	5 467	40%	198	-
2,5 à <5		7 554	2 929	39%	7 772	3,25%		32,60%	-	2 554	33%	82	-
5 à <10		5 689	1 242	39%	5 785	6,15%		32,60%	-	2 913	50%	116	-
10,00 à <100,00		3 219	555	36%	3 260	19,73%		32,60%	-	3 067	94%	210	-
10 à <20		933	223	36%	951	15,91%		32,60%	-	818	86%	49	-
20 à <30		2 259	327	32%	2 282	21,14%		32,60%	-	2 218	97%	157	-
30,00 à <100,00		27	5	45%	28	35,12%		32,60%	-	30	111%	3	-
100,00 (défaut)		3 216	24	49%	3 217	100,00%		72,00%	-	1 394	43%	2 210	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Revolving)		85 296	150 913	36%	94 476	5,16%		33,94%	-	15 726	17%	2 752	-3 996
Clientèle de Détail - Autre													
0,00 à <0,15		9 756 621	1 471 041	71%	10 635 699	0,07%		23,35%	-	474 016	4%	1 702	-
0,00 à <0,10		7 029 007	1 142 506	81%	7 729 518	0,05%		23,71%	-	285 592	4%	873	-
0,10 à <0,15		2 727 614	328 536	67%	2 906 181	0,13%		22,40%	-	188 424	6%	829	-
0,15 à <0,25		828 898	185 598	73%	935 166	0,21%		20,73%	-	73 659	8%	395	-
0,25 à <0,50		3 121 287	365 149	67%	3 275 539	0,32%		24,57%	-	443 103	14%	2 608	-
0,50 à <0,75		1 227 439	197 353	67%	1 260 445	0,57%		26,63%	-	239 231	19%	1 906	-
0,75 à <2,50		2 571 993	561 890	69%	2 822 378	1,50%		24,72%	-	754 746	27%	10 381	-
0,75 à <1,75		1 953 214	288 413	66%	2 074 874	1,28%		25,34%	-	531 683	26%	6 824	-
1,75 à <2,5		618 779	273 477	72%	747 504	2,10%		22,98%	-	223 063	30%	3 556	-
2,50 à <10,00		1 068 792	153 151	70%	1 108 783	4,92%		29,78%	-	447 110	40%	16 274	-
2,5 à <5		519 341	76 911	69%	545 996	3,48%		27,91%	-	202 715	37%	5 150	-
5 à <10		549 451	76 240	70%	562 787	6,31%		31,60%	-	244 395	43%	11 124	-
10,00 à <100,00		294 235	33 668	75%	296 607	20,82%		26,31%	-	161 109	54%	16 666	-
10 à <20		110 212	22 284	70%	114 146	13,38%		26,47%	-	51 449	45%	4 191	-
20 à <30		137 578	7 735	74%	141 429	23,14%		23,59%	-	77 420	55%	7 620	-
30,00 à <100,00		46 444	3 648	84%	41 031	33,58%		35,25%	-	32 240	79%	4 855	-
100,00 (défaut)		383 328	13 064	77%	363 276	100,00%		57,96%	-	137 129	38%	200 103	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Autre)		19 252 594	2 980 913	71%	20 697 892	2,65%		24,81%	-	2 730 103	13%	250 035	-288 129

A-IRB En milliers d'euros Au 30.06.2023	Fourchette de PD	Expositions a bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs (*)	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de Détail - Autre - PME													
	0,00 à <0,15	1 493 538	153 117	0%	1 559 739	0,13%		21,33%	-	82 194	5%	415	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à <0,15	1 493 538	153 117	53%	1 559 739	0,13%		21,33%	-	82 194	5%	415	-
	0,15 à <0,25	698 870	131 562	55%	759 920	0,21%		17,58%	-	47 429	6%	281	-
	0,25 à <0,50	1 164 846	156 257	55%	1 170 020	0,39%		26,69%	-	162 090	14%	1 188	-
	0,50 à <0,75	823 428	154 137	55%	837 132	0,58%		28,37%	-	156 352	19%	1 366	-
	0,75 à <2,50	1 895 874	265 691	55%	1 966 527	1,46%		23,96%	-	457 776	23%	6 845	-
	0,75 à <1,75	1 560 065	193 641	54%	1 604 743	1,28%		24,96%	-	378 368	24%	5 238	-
	1,75 à <2,5	335 809	72 050	56%	361 784	2,28%		19,50%	-	79 408	22%	1 606	-
	2,50 à <10,00	743 514	118 082	56%	757 423	5,22%		31,19%	-	296 384	39%	12 221	-
	2,5 à <5	327 507	54 796	55%	338 157	3,71%		28,77%	-	117 142	35%	3 426	-
	5 à <10	416 008	63 286	56%	419 266	6,44%		33,15%	-	179 242	43%	8 795	-
	10,00 à <100,00	211 172	19 971	60%	208 105	21,17%		25,88%	-	101 595	49%	11 854	-
	10 à <20	95 195	11 906	55%	96 170	13,14%		25,89%	-	39 907	41%	3 410	-
	20 à <30	70 755	4 436	60%	72 139	25,06%		20,50%	-	30 331	42%	3 695	-
	30,00 à <100,00	45 222	3 629	69%	39 796	33,53%		35,59%	-	31 356	79%	4 749	-
	100,00 (défaut)	306 747	11 665	66%	285 799	100,00%		57,82%	-	105 622	37%	157 209	-
	Sous-total (Clientèle de Détail - Autre - PME)	7 337 988	1 010 481	57%	7 544 664	5,45%		25,75%	-	1 409 442	19%	191 378	-221 730
Clientèle de Détail - Autre - Non PME													
	0,00 à <0,15	8 263 082	1 317 925	82%	9 075 960	0,06%		23,70%	-	391 822	4%	1 287	-
	0,00 à <0,10	7 029 007	1 142 506	81%	7 729 518	0,05%		23,71%	-	285 592	4%	873	-
	0,10 à <0,15	1 234 076	175 419	83%	1 346 442	0,13%		23,63%	-	106 230	8%	414	-
	0,15 à <0,25	130 029	54 036	94%	175 246	0,19%		34,38%	-	26 231	15%	114	-
	0,25 à <0,50	1 956 442	208 892	81%	2 105 518	0,28%		23,39%	-	281 013	13%	1 421	-
	0,50 à <0,75	404 011	43 216	84%	423 313	0,55%		23,20%	-	82 879	20%	540	-
	0,75 à <2,50	676 120	296 199	85%	855 851	1,58%		26,45%	-	296 970	35%	3 536	-
	0,75 à <1,75	393 150	94 772	82%	470 131	1,30%		26,63%	-	153 315	33%	1 586	-
	1,75 à <2,5	282 970	201 428	88%	385 720	1,93%		26,24%	-	143 655	37%	1 950	-
	2,50 à <10,00	325 278	35 069	88%	351 359	4,27%		26,75%	-	150 726	43%	4 053	-
	2,5 à <5	191 835	22 114	89%	207 839	3,11%		26,51%	-	85 573	41%	1 725	-
	5 à <10	133 444	12 955	87%	143 521	5,94%		27,09%	-	65 153	45%	2 328	-
	10,00 à <100,00	83 063	13 696	95%	88 503	20,01%		27,33%	-	59 514	67%	4 812	-
	10 à <20	15 017	10 377	90%	17 977	14,64%		29,59%	-	11 541	64%	781	-
	20 à <30	66 823	3 300	95%	69 290	21,14%		26,80%	-	47 089	68%	3 925	-
	30,00 à <100,00	1 223	19	103%	1 236	35,12%		24,41%	-	884	72%	106	-
	100,00 (défaut)	76 581	1 399	90%	77 477	100,00%		58,46%	-	31 507	41%	42 894	-
	Sous-total (Clientèle de Détail - Autre - Non PME)	11 914 605	1 970 432	87%	13 153 228	1,05%		24,27%	-	1 320 661	10%	58 658	-66 399
	Total	58 596 630	8 910 711	70%	62 398 929	2,56%		21,40%	2,50	12 508 404	20%	637 117	-870 165

(*) En application de l'article 432, point 2) du Règlement CRR, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne publie pas cette information relative à l'article 452, point g) du Règlement CRR la considérant comme sensible.

Méthode interne fondation

F-IRB En milliers d'euros Au 30.06.2023	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs (*)	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissement (Banques)													
	0,00 à <0,15	6 028 910	81 949	83%	6 064 534	0,04%		31%	2,50	775 564	13%	648	-
	0,00 à <0,10	5 543 513	81 921	83%	5 579 132	0,03%		31%	2,50	584 290	10%	454	-
	0,10 à <0,15	485 396	28	84%	485 402	0,10%		40%	2,50	191 274	39%	194	-
	0,15 à <0,25	114 505	-	100%	114 505	0,22%		45%	2,50	78 029	68%	113	-
	0,25 à <0,50	45 233	-	100%	45 233	0,36%		45%	2,50	38 965	86%	72	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,5 à <5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	5 à <10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10 à <20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	20 à <30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (Etablissement (Banques))		6 188 648	81 949	87%	6 224 272	0,05%		32%	2,50	892 558	14%	834	-1 914
Entreprises													
	0,00 à <0,15	2 510 311	1 242 977	88%	3 168 362	0,09%		45%	2,50	972 870	31%	1 305	-
	0,00 à <0,10	1 576 511	554 128	87%	1 866 941	0,07%		45%	2,50	497 676	27%	600	-
	0,10 à <0,15	933 801	688 849	88%	1 301 422	0,12%		45%	2,50	475 194	37%	705	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	1 768 489	1 283 668	83%	2 487 601	0,33%		45%	2,50	1 566 191	63%	3 694	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	2 025 330	1 120 047	85%	2 579 669	1,08%		45%	2,50	2 652 637	103%	12 501	-
	0,75 à <1,75	2 025 330	1 120 047	85%	2 579 669	1,08%		45%	2,50	2 652 637	103%	12 501	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à <10,00	478 575	223 823	88%	567 072	3,32%		45%	2,50	827 362	146%	8 472	-
	2,5 à <5	478 575	223 823	88%	567 072	3,32%		45%	2,50	827 362	146%	8 472	-
	5 à <10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à <100,00	73 487	35 327	89%	90 716	15,86%		45%	2,50	225 373	248%	6 474	-
	10 à <20	73 487	35 327	89%	90 716	15,86%		45%	2,50	225 373	248%	6 474	-
	20 à <30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	133 994	11 686	77%	108 125	100,00%		45%	2,50	-	-	56 952	-
Sous-total (Entreprises)		6 990 185	3 917 528	86%	9 001 545	2,00%		45%	2,50	6 244 433	69%	89 399	-80 745
Dont Entreprises non PME													
	0,00 à <0,15	2 510 311	1 242 977	0%	3 168 362	0,09%		45%	2,50	972 870	31%	1 305	-
	0,00 à <0,10	1 576 511	554 128	0%	1 866 941	0,07%		45%	2,50	497 676	27%	600	-
	0,10 à <0,15	933 801	688 849	0%	1 301 422	0,12%		45%	2,50	475 194	37%	705	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	1 768 489	1 283 668	0%	2 487 601	0,33%		45%	2,50	1 566 191	63%	3 694	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	2 025 330	1 120 047	78%	2 579 669	1,08%		45%	2,50	2 652 637	103%	12 501	-
	0,75 à <1,75	2 025 330	1 120 047	77%	2 579 669	1,08%		45%	2,50	2 652 637	103%	12 501	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à <10,00	478 575	223 823	78%	567 072	3,32%		45%	2,50	827 362	146%	8 472	-
	2,5 à <5	478 575	223 823	77%	567 072	3,32%		45%	2,50	827 362	146%	8 472	-
	5 à <10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à <100,00	73 487	35 327	78%	90 716	15,86%		45%	2,50	225 373	248%	6 474	-
	10 à <20	73 487	35 327	80%	90 716	15,86%		45%	2,50	225 373	248%	6 474	-
	20 à <30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	133 994	11 686	80%	108 125	100,00%		45%	2,50	-	-	56 952	-
Sous-total (Dont Entreprises non PME)		6 990 185	3 917 528	78%	9 001 545	2,00%		45%	2,50	6 244 433	69%	89 399	-80 745
Total		13 178 833	3 999 477	86%	15 225 816	1,20%		40%	2,50	7 136 991	47%	90 233	-82 659

(*) En application de l'article 432, point 2) du Règlement CRR, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne publie pas cette information relative à l'article 452, point g) du Règlement CRR la considérant comme sensible.

Informations quantitatives complémentaires

Tableau 19 (EU CR8) : État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

En milliers d'euros	Montant d'exposition pondéré
Montant d'exposition pondéré au 31.03.2023	19 208 992
Taille de l'actif (+/-)	578 424
Qualité de l'actif (+/-)	34 046
Mises à jour des modèles (+/-)	333 630
Méthodologie et politiques (+/-)	-
Acquisitions et cessions (+/-)	-
Variations des taux de change (+/-)	-
Autres (+/-)	-
Montant d'exposition pondéré au 30.06.2023	20 155 093

Les risques pondérés des expositions Financements Spécialisés sont obtenus selon la méthode "slotting criteria".

Les risques pondérés des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'expositions sur des financements spécialisés de type financement d'objets et financement de matières premières. En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CR10.3 : Financement spécialisé - Financement d'objets (approche par référencement) ;
- EU CR10.4 : Financement spécialisé - Financement de matières premières (approche par référencement).

Tableau 20 (EU CR10.1) : Financement spécialisé - Financement de projets (approche par référencement)

Au 30.06.2023
En milliers d'euros
Catégories réglementaires

	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	27 433	11 002	50%	35 685	15 637	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	524 661	157 712	70%	642 945	398 697	2 572
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	809	94	90%	880	825	7
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	Inférieure à 2,5 ans	27 433	11 002		35 685	15 637	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	525 470	157 806		643 825	399 522	2 579

Tableau 21 (EU CR10.2) : Financement spécialisé - Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)

Au 30.06.2023
En milliers d'euros
Catégories réglementaires

	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	65 103	14 997	50%	76 350	39 778	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	60 034	3 499	70%	62 658	45 703	251
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	12 418	-	70%	12 418	9 058	50
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	90%	-	-	-
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	Inférieure à 2,5 ans	77 521	14 997		88 768	48 836	50
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	60 034	3 499		62 658	45 703	251

Tableau 22 (EU CR10.5) : Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple

Au 30.06.2023 En milliers d'euros Catégories	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital- investissement	767 898	-	190%	767 898	1 459 005	6 143
Expositions sur actions cotées	180 884	-	290%	180 884	524 564	1 447
Autres expositions sur actions	2 760 630	2 658	370%	2 763 288	10 224 164	66 319
Total	3 709 411	2 658		3 712 069	12 207 734	73 909

4. Risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie correspond au risque porté par :

- les instruments dérivés du portefeuille bancaire (banking book) et du portefeuille de négociation (trading book) ;
- les opérations de pension du portefeuille bancaire.

Pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa, le risque de crédit de contrepartie est une faible composante du risque de crédit global.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'expositions sur des dérivés de crédit et n'applique pas l'approche IMM pour le risque de crédit de contrepartie. En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CCR6 : Expositions sur dérivés de crédit ;
- EU CCR7 : États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM.

Tableau 23 (EU CCR1) : Analyse des expositions au CCR par approche

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-	-	1.4	-	-	-	-
UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-	-	1.4	-	-	-	-
SA-CCR (pour les dérivés)	179 087	320 243	-	1.4	699 063	699 063	699 057	164 277
IMM (pour les dérivés et les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	2 883 900	2 883 900	2 883 900	113 431
VaR pour les OFT	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	3 582 962	3 582 962	3 582 957	277 708

Tableau 24 (EU CCR2) : Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Total des opérations soumises à la méthode avancée	-	-
i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 ×)		-
ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 ×)		-
Opérations soumises à la méthode standard	104 170	65 782
Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)	-	-
Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	104 170	65 782

Tableau 25 (EU CCR3) : Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque

Au 30.06.2023 Catégories d'expositions En milliers d'euros	Pondération de risque											Valeur d'exposition totale
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	245 284	-	-	-	-	-	-	245 284
Entités du secteur public	30 805	-	-	-	408	-	-	-	-	-	-	31 212
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	243 555	-	-	-	-	-	-	-	-	-	243 555
Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218	-	218
Valeur d'exposition totale	30 805	243 555	-	-	245 692	-	-	-	-	218	-	520 269

Tableau 26 (EU CCR4) : Approche NI - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque

Méthode interne avancée

A-IRB	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs (*)	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
En milliers d'euros Au 30.06.2023								
Entreprises								
	0,00 à <0,15	-	-		-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-		-	-	-	-
	0,25 à <0,50	-	-		-	-	-	-
	0,50 à <0,75	12 565	0,65%		45%	2,5	8 285	-
	0,75 à <2,50	12 537	1,52%		45%	2,5	11 737	-
	2,50 à <10,00	24 402	4,26%		45%	2,5	32 831	-
	10,00 à <100,00	1 328	18,85%		45%	2,5	2 866	-
	100,00 (défaut)	21	100,00%		75%	2,5	-	-
	Sous-total (Entreprises)	50 853	3,11%		45%	2,5	55 719	110%
Entreprises - Dont PME								
	0,00 à <0,15	-	-		-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-		-	-	-	-
	0,25 à <0,50	-	-		-	-	-	-
	0,50 à <0,75	9 035	0,65%		45%	2,5	5 285	-
	0,75 à <2,50	7 286	1,40%		45%	2,5	5 517	-
	2,50 à <10,00	10 205	4,49%		45%	2,5	11 179	-
	10,00 à <100,00	403	25,27%		45%	2,5	707	-
	100,00 (défaut)	4	100,00%		75%	2,5	-	-
	Sous-total (Entreprises - Dont PME)	26 932	2,69%		45%	2,5	22 688	84%
Entreprises - Dont non PME								
	0,00 à <0,15	-	-		-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-		-	-	-	-
	0,25 à <0,50	-	-		-	-	-	-
	0,50 à <0,75	3 530	0,65%		45%	2,5	2 999	-
	0,75 à <2,50	5 251	0,17%		45%	2,5	6 220	-
	2,50 à <10,00	14 197	4,09%		45%	2,5	21 652	-
	10,00 à <100,00	925	1,61%		45%	2,5	2 160	-
	100,00 (défaut)	17	10,00%		75%	2,5	-	-
	Sous-total (Entreprises - Dont non PME)	23 920	3,58%		45%	2,5	33 031	138%

A-IRB	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs (*)	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
En milliers d'euros Au 30.06.2023								
Clientèle de Détail								
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	9	0,37%	-	45%	-	2	24%
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	1	1,77%	-	45%	-	1	62%
	2,50 à <10,00	147	5,31%	-	45%	-	85	58%
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Clientèle de Détail)	157	5,01%	-	45%	-	88	56%
Clientèle de Détail - Autre								
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	9	0,37%	-	45%	-	2	24%
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	1	1,77%	-	45%	-	1	62%
	2,50 à <10,00	147	5,31%	-	45%	-	85	58%
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Clientèle de Détail - Autre)	157	5,01%	-	45%	-	88	56%
Clientèle de Détail - Autre - PME								
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	6	0,41%	-	45%	-	2	24%
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à <10,00	137	5,19%	-	45%	-	77	57%
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Clientèle de Détail - Autre - PME)	143	4,98%	-	45%	-	79	55%
Clientèle de Détail - Autre - Non PME								
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	2	0,26%	-	45%	-	1	24%
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	1	1,77%	-	45%	-	1	62%
	2,50 à <10,00	10	7,04%	-	45%	-	7	77%
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Clientèle de Détail - Autre - Non PME)	13	5,30%	-	45%	-	9	66%
Total		51 009	3,12%	-	45%	-	55 807	109%

(*) En application de l'article 432, point 2) du Règlement CRR, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne publie pas cette information relative à l'article 452, point g) du Règlement CRR la considérant comme sensible.

Méthode interne fondation

F-IRB	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs (*)	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
En milliers d'euros Au 30.06.2023								
Etablissement (Banques)								
	0,00 à <0,15	2 860 684	0,10%		45%	2,5	97 106	-
	0,15 à <0,25	120 899	0,22%		45%	2,5	51 344	-
	0,25 à <0,50	-	-		-	-	-	-
	0,50 à <0,75	-	-		-	-	-	-
	0,75 à <2,50	-	-		-	-	-	-
	2,50 à <10,00	-	-		-	-	-	-
	10,00 à <100,00	-	-		-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-		-	-	-	-
Sous-total (Etablissement (Banques))		2 981 582	0,10%		45%	2,5	148 450	5%
Entreprises								
	0,00 à <0,15	6 398	0,11%		45%	2,5	2 233	-
	0,15 à <0,25	-	-		-	-	-	-
	0,25 à <0,50	12 710	0,33%		45%	2,5	8 011	-
	0,50 à <0,75	-	-		-	-	-	-
	0,75 à <2,50	3 066	0,91%		45%	2,5	2 995	-
	2,50 à <10,00	3 620	3,32%		45%	2,5	5 284	-
	10,00 à <100,00	238	15,86%		45%	2,5	591	-
	100,00 (défaut)	4 069	100,00%		45%	2,5	0	-
Sous-total (Entreprises)		30 101	14,30%		45%	2,5	19 114	63%
Entreprises - Dont non PME								
	0,00 à <0,15	6 398	0,11%		45%	2,5	2 233	-
	0,15 à <0,25	-	-		-	-	-	-
	0,25 à <0,50	12 710	0,33%		45%	2,5	8 011	-
	0,50 à <0,75	-	-		-	-	-	-
	0,75 à <2,50	3 066	0,91%		45%	2,5	2 995	-
	2,50 à <10,00	3 620	3,32%		45%	2,5	5 284	-
	10,00 à <100,00	238	15,86%		45%	2,5	591	-
	100,00 (défaut)	4 069	100,00%		45%	2,5	0	-
Sous-total (Entreprises - Dont non PME)		30 101	14,30%		45%	2,5	19 114	63%
Total		3 011 684	0,25%		45%	2,5	167 564	6%

(*) En application de l'article 432, point 2) du Règlement CRR, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne publie pas cette information relative à l'article 452, point g) du Règlement CRR la considérant comme sensible.

Tableau 27 (EU CCR8) : Expositions sur les CCP

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		4 871
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	243 555	4 871
i) Dérivés de gré à gré	243 555	4 871
ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
iii) Opérations de financement sur titres	-	-
iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-
Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		-
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	-	-
i) Dérivés de gré à gré	-	-
ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
iii) Opérations de financement sur titres	-	-
iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-

5. Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du Groupe. L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

Tableau 28 (EU CR3) : Vue d'ensemble des techniques d'ARC

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie		
		Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	
				Dont garantie par des dérivés de crédit
Prêts et avances	54 754 401	56 145 279	41 167 154	14 978 125
Titres de créance	8 437 060	-	-	-
Total	63 191 461	56 145 279	41 167 154	14 978 125
Dont expositions non performantes	211 922	627 184	605 210	21 974
<i>Dont en défaut</i>	<i>211 922</i>	<i>627 184</i>		

Tableau 29 (EU CR4) : Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC

Catégories d'expositions	Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité des RWA	
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)
Administrations centrales ou banques centrales	15 133 295	14 996	16 132 194	-	-	0%
Administrations régionales ou locales	5 669 631	767 412	5 669 631	26 393	1 126 197	20%
Entités du secteur public	13 560 968	805 675	13 560 968	58 047	385 816	3%
Banques multilatérales de développement	167 968	-	167 968	-	-	-
Organisations internationales	46 091	-	46 091	-	-	-
Établissements	151 028	-	151 028	-	2 692	2%
Entreprises	204 650	168 818	204 650	84 409	237 719	82%
Clientèle de détail	3 803 030	411 070	3 803 030	157 772	2 891 993	73%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 759 109	65 831	6 759 109	32 899	2 709 759	40%
Expositions en défaut	260 417	1 658	260 417	157	265 542	102%
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	8 888	-	8 888	-	889	10%
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Organismes de placement collectif	9 612	5	9 612	5	25 382	264%
Actions	66 462	-	66 462	-	145 695	219%
Autres éléments	998 166	-	998 166	-	998 166	100%
TOTAL	46 839 316	2 235 464	47 838 215	359 682	8 789 850	18%

Les encours traités en méthode standard concernent majoritairement :

- les catégories des administrations centrales et locales ainsi que les entités assimilées,
- les crédits hypothécaires de filiales spécialisées.

Ce type de contreparties ou de crédits bénéficie de pondérations préférentielles. Il n'y a pas d'impact complémentaire lié à l'utilisation des techniques de réduction des risques (ARC) pondérés.

Tableau 30 (EU CR7-A) : Approche NI - Informations à publier sur le degré d'utilisation des techniques d'ARC

Méthode interne avancée

A-IRB Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit				
		Protection de crédit financée				
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-	-	-
Entreprises	16 439 171	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - PME	10 161 865	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - Autres	6 277 306	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	45 959 758	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers PME	2 790 226	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers non-PME	22 377 165	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Expositions renouvelables éligibles	94 476	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Autres PME	7 544 664	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Autres non-PME	13 153 228	-	-	-	-	-
Total	62 398 929	-	-	-	-	-

A-RB Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Techniques d'atténuation du risque de crédit						Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée				Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	-	-	-	-	3,17%	-	8 314 319	7 989 054
Dont Entreprises - PME	-	-	-	-	2,48%	-	4 208 830	4 067 825
Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - Autres	-	-	-	-	4,30%	-	4 105 489	3 921 229
Clientèle de détail	-	-	-	-	0,52%	-	4 581 356	4 519 350
Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers PME	-	-	-	-	-	-	372 573	372 573
Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers non-PME	-	-	-	-	-	-	1 400 948	1 400 948
Dont Clientèle de détail — Expositions renouvelables éligibles	-	-	-	-	-	-	15 726	15 726
Dont Clientèle de détail — Autres PME	-	-	-	-	3,18%	-	1 471 447	1 409 442
Dont Clientèle de détail — Autres non-PME	-	-	-	-	-	-	1 320 661	1 320 661
Total	-	-	-	-	1,22%	-	12 895 675	12 508 404

Méthode interne fondation

F-IRB Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit				
		Protection de crédit financée				
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-
Établissements	6 224 272	-	-	-	-	-
Entreprises	9 832 480	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - PME	-	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - Financement spécialisé	830 936	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - Autres	9 001 545	-	-	-	-	-
Total	16 056 752	-	-	-	-	-

F-IRB Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Techniques d'atténuation du risque de crédit						Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée				Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-	-	-	892 558	892 558
Entreprises	-	-	-	-	2,41%	-	6 959 208	6 754 130
Dont Entreprises - PME	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	509 697	509 697
Dont Entreprises - Autres	-	-	-	-	2,64%	-	6 449 511	6 244 433
Total	-	-	-	-	1,48%	-	7 851 766	7 646 688

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique la méthode de notation interne avancée à la majorité de ses encours de crédits à la clientèle. De ce fait, les garanties sont essentiellement prises en compte dans la modélisation des pertes en cas de défaut.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne souscrit pas de dérivés de crédit. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CR7 : Approche NI - effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC.

Tableau 31 (EU CCR5) : Composition des sûretés pour les expositions au CCR

	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
Au 30.06.2023								
En milliers d'euros								
Espèces — monnaie nationale	744 241	452 435	332 585	41 257	-	79 076	-	5 444
Espèces — autres monnaies	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes souveraine nationale	-	-	-	-	-	-	-	270 566
Autre dette souveraine	-	-	-	-	-	67 307	-	121 307
Dettes des administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	465 665
Obligations d'entreprise	-	-	-	-	-	2 455 641	-	949 484
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sûretés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	744 241	452 435	332 585	41 257	-	2 602 024	-	1 812 466

6. Titrisation

Au 30.06.2023, le groupe Crédit Mutuel Arkéa détient en qualité d'investisseur une position de titrisation en portefeuille Banking Book .

Tableau 32 (EU SEC1) : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	L'établissement agit en tant qu'initiateur					L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques		Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS	STS	Non STS		STS	Non STS			STS	Non STS		
Total des expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 33 (EU SEC4) : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'investisseur

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)			
	pondération ≤20 %	pondération >20 % et ≤ 50 %	pondération >50 % et ≤ 100 %	pondération >100 % et < 1250 %	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions
Total des expositions	13 805	-	-	-	-	-	13 805	-	-
Titrisation classique	13 805	-	-	-	-	-	13 805	-	-
Titrisation	13 805	-	-	-	-	-	13 805	-	-
Sous-jacent de détail	13 805	-	-	-	-	-	13 805	-	-
Dont STS	13 805	-	-	-	-	-	13 805	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions
Total des expositions	-	2 071	-	-	-	166	-	-
Titrisation classique	-	2 071	-	-	-	166	-	-
Titrisation	-	2 071	-	-	-	166	-	-
Sous-jacent de détail	-	2 071	-	-	-	166	-	-
Dont STS	-	2 071	-	-	-	166	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-

Le Crédit Mutuel Arkéa agissant en qualité d'investisseur, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU SEC2 : Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation ;
- EU SEC3 : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor ;
- EU SEC5 : Expositions titrisées par l'établissement - expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique.

7. Risque de marché

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule les exigences de fonds propres au titre du risque de marché selon la méthode standard.

Au 30.06.2023, le risque de marché est nul car le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas de portefeuille en trading book. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU MR1 : Risque de marché dans le cadre de l'approche standard.

8. Risque de taux du portefeuille bancaire

Le risque de taux désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et les bénéfices de la banque sont exposés en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Il peut résulter d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources à taux fixe, d'une différence d'index de référence (risque de base) ou de l'exercice d'options (telles que les caps et floors ou les remboursements anticipés sur les crédits).

Tableau 34 (EU IRRBB1) : Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt pour les positions non détenues dans le portefeuille de négociation

En milliers d'euros			En milliers d'euros		
Δ VAN			Δ MNI		
Période	30.06.2023	31.12.2022	Période	30.06.2023	31.12.2022
Déplacement parallèle vers le haut Parallel up (+200 bps)	-531 736	-425 723	Déplacement parallèle vers le haut Parallel up (+100 bps)	-31 327	-47 062
Déplacement parallèle vers le bas Parallel down (-200 bps)	274 076	321 108	Déplacement parallèle vers le bas Parallel down (-100 bps)	36 868	41 840
Pentification de la courbe Steeper	174 420	1 307			
Aplatissement de la courbe Flatter	-469 683	-75 813			
Hausse des taux courts Short rate up	-600 181	-192 196			
Baisse des taux courts Short rate down	323 285	105 771			
Période	30.06.2023	31.12.2022			
Fonds propres de base (Tier 1)	8 341 574	7 507 622			

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources.

Il peut se traduire par une charge complémentaire en cas de hausse des spreads de liquidité ; dans sa forme la plus extrême, il pourrait se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le Groupe est historiquement vigilant et prudent face à ce risque.

Plusieurs ratios de liquidité réglementaires sont particulièrement suivis, dont notamment :

- le LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui est un ratio de liquidité prévu par les textes CRD4 et CRR. Il mesure le rapport entre les actifs liquides et les sorties nettes de trésorerie à trente jours dans le cadre d'un scénario de stress. Le niveau minimum requis est de 100% depuis 2018 ;
- le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) qui est également un ratio de liquidité prévu par les textes CRD4 et CRR. Il vérifie la couverture des emplois stables par les ressources stables. Le niveau minimum requis est de 100% depuis juin 2021.

Informations en matière de ratio de liquidité à court terme

Dans le cadre du Règlement CRR, la Direction des Comptabilités du groupe Crédit Mutuel Arkéa produit et transmet mensuellement à la BCE le reporting sur le ratio de liquidité à court terme (ci-après "**LCR**" - Liquidity Coverage Ratio).

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer de la résilience à court terme des banques face à une situation de fort stress en liquidité. Il vérifie que le niveau des actifs hautement liquides permet de couvrir les flux nets de trésorerie à 30 jours, avec des hypothèses de stress visant notamment une fuite des dépôts et un tirage des accords en hors-bilan.

Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du LCR, ses variations dans le temps ainsi que l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR

Le niveau minimum requis du ratio LCR est fixé à 100% en 2023. Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur le premier semestre 2023 avec des marges de manœuvre significatives. Le LCR moyen annuel de juillet 2022 à juin 2023 s'établit à 153%. A fin juin 2023, le ratio LCR consolidé du Groupe s'établit à 144%, soit une baisse de 17 points par rapport à fin mars 2023.

Les actifs liquides du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 19 505 M€ et sont largement constitués de dépôts en banques centrales. Ceux-ci représentent 70% des actifs liquides à fin juin 2023, soit une diminution de -22% par rapport à fin mars 2023.

Le montant des sorties nettes de trésorerie à trente jours est de 15 494 M€ dont la majeure partie correspond aux dépôts de la clientèle. L'évolution par rapport à fin mars 2023 est une baisse de -1 104 M€.

Le montant des entrées nettes de trésorerie à trente jours est de 1 927 M€ dont la majeure partie correspond aux emprunts auprès de la clientèle et aux titres de dettes arrivant à échéance. L'évolution par rapport à fin mars 2023 est une hausse de +376 M€.

Tableau 35 (EU LIQ1) : Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

En milliers d'euros	Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
Trimestre se terminant le :	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes : 12								
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)								
Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					21 760 165	21 468 013	20 943 022	20 763 208
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	41 783 910	42 891 899	43 970 261	44 942 437	2 773 927	2 844 651	3 004 442	3 152 951
<i>Dépôts stables</i>	29 841 903	31 084 110	30 203 930	29 308 266	1 492 095	1 554 206	1 510 196	1 465 413
<i>Dépôts moins stables</i>	11 405 456	11 464 852	13 523 965	15 426 894	1 267 224	1 271 800	1 477 690	1 665 341
Financements de gros non garantis	22 571 206	22 859 017	23 297 076	23 245 061	11 297 770	11 183 008	11 179 196	10 826 224
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	2 067 362	2 146 673	2 290 815	2 453 207	216 409	230 029	249 093	273 721
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	19 869 834	20 174 284	20 480 681	20 256 748	10 447 350	10 414 918	10 404 522	10 017 397
<i>Créances non garanties</i>	634 010	538 060	525 581	535 106	634 010	538 060	525 581	535 106
Financements de gros garantis					86 102	71 866	28 441	28 717
Exigences complémentaires	12 294 302	12 243 876	12 003 824	11 544 366	2 051 539	1 986 502	1 876 114	1 715 493
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	372 127	328 246	273 495	205 522	372 127	328 246	273 495	205 522
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	11 922 176	11 915 631	11 730 330	11 338 844	1 679 413	1 658 256	1 602 619	1 509 970
Autres obligations de financement contractuelles	487 616	492 149	459 179	522 641	487 616	492 149	459 179	522 641
Autres obligations de financement éventuel	731 944	824 435	913 192	980 381	95 376	113 860	141 158	162 823
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					16 792 330	16 692 036	16 688 530	16 408 849
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	466 200	382 386	475 176	410 100	161 388	151 516	135 167	109 366
Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 628 349	1 760 990	1 869 958	2 056 619	1 082 157	1 237 164	1 375 292	1 577 783
Autres entrées de trésorerie	1 330 109	1 281 677	1 261 366	1 143 086	1 330 109	1 281 677	1 261 366	1 143 086
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	3 424 658	3 425 053	3 606 500	3 609 806	2 573 654	2 670 356	2 771 825	2 830 235
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	166 667	83 333	83 333	41 667	166 667	83 333	83 333	41 667
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %</i>	3 257 991	3 341 720	3 523 167	3 568 139	2 406 988	2 587 023	2 688 491	2 788 568
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					21 760 165	21 468 013	20 943 022	20 763 208
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					14 218 676	14 021 679	13 916 705	13 578 614
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					153%	153%	151%	153%

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule le LCR conformément au Règlement d'exécution (UE) 2021/637.

Concentration des sources de financement et de liquidité

Crédit Mutuel Arkéa veille à la diversification de ses sources de financement et de liquidité. Il a ainsi défini des normes internes sur :

- le coefficient d'engagement, afin de vérifier l'équilibrage de l'activité commerciale et la dépendance au refinancement de marché ;
- le niveau de dispersion des refinancements interbancaires, afin de s'assurer de maîtriser sa dépendance à certaines contreparties ;
- les volumes de refinancement par maturité, afin de veiller à ne pas concentrer les échéances des lignes de refinancement.

Parallèlement, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose de plusieurs types de supports d'émission, notamment à moyen long terme avec des programmes d'émissions non sécurisées et sécurisées.

La définition du programme de refinancement tient compte de ces limites et des différents supports d'émission possibles. Lors de la préparation et la réalisation des émissions sur les marchés, une attention est également portée sur la diversification des investisseurs, tant par type d'investisseur (gestionnaires de portefeuilles, banques, etc.) que par zone géographique (France, Allemagne, pays scandinaves, etc.).

Description de la composition du coussin de liquidité de l'établissement

Les réserves de liquidité disponibles constituent un coussin en cas de crise de liquidité.

Elles sont constituées de la trésorerie disponible immédiatement (nette des réserves obligatoires) ou à brève échéance (inférieure à 6 mois) et des actifs éligibles au refinancement Banque Centrale disponibles immédiatement ou sous 3 semaines (valorisés avec la décote prévue par la Banque Centrale). Le niveau des réserves de liquidité est établi mensuellement par le département Trésorerie, Refinancement, Change, et peut si nécessaire être actualisé sur une base quotidienne.

Les réserves de liquidité sont présentées mensuellement au Comité ALM opérationnel Groupe par ordre de liquidité des actifs, avec une évolution comparés sur les mois passés, et trimestriellement au Comité de gestion du capital et du bilan et au Conseil d'administration dans le cadre du suivi des limites.

Au 30 juin 2023, les réserves de liquidité s'élèvent à 31,5 milliards d'euros et représentent 39% des encours de dépôts bruts de Crédit Mutuel Arkéa. Les dépôts en banque centrale ont diminué de 12 milliards d'euros depuis 31/12/2022, principalement en raison du remboursement de 8,4 milliards d'euros de TLTRO. En contrepartie, les titres LCR et les autres actifs éligibles au pool 3G ont augmenté respectivement de 3,9 et 6,4 milliards d'euros. Le remboursement du TLTRO n'a donc aucun impact sur le montant de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Arkéa.

Réserves de liquidité

En milliards d'euros	30.06.2023	31.12.2022	Evolution
Dépôts en banque centrale	11,4	23,4	-12,0
Titres LCR éligibles au pool 3G (après décôte)	6,1	2,2	3,9
Autres actifs éligibles au pool 3G (après décôte)	14,0	7,7	6,4
Total	31,5	33,3	-1,8

Crédit Mutuel Arkéa veille à conserver des réserves de liquidité représentant au moins 2 fois le montant des sorties nettes de liquidité du ratio LCR. Ce coussin de liquidité permet de faire face à des situations de crise extrême à tout moment et découle de la volonté de gestion prudente du risque de liquidité du Groupe.

Expositions sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie

Les dérivés sont principalement utilisés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre de la gestion du risque de taux. Ils font l'objet d'appels de marge qui sont généralement standardisés et respectent les exigences de la réglementation EMIR (European market infrastructure regulation).

Au 30 juin 2023, la position nette des appels de garantie n'est pas significative et impacte à la marge la gestion de la trésorerie et des titres liquides.

Le calcul du ratio LCR intègre en complément une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant aux besoins de sûretés additionnels qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable ; le montant est évalué à près de 370 millions d'euros au 30 juin 2023, ce qui n'est pas significatif au regard du montant des actifs liquides de Crédit Mutuel Arkéa.

Asymétrie des monnaies dans le ratio LCR

Le LCR est uniquement calculé en euros, les positions en devises étant marginales (les positions en devises sont contre-valorisées en euro car inférieures au seuil de 5% de représentativité sur le total du bilan bancaire consolidé). Cela s'explique par le modèle d'affaires et l'implantation géographique du Groupe.

Informations sur le ratio de financement stable net

En complément du ratio LCR, la réglementation européenne prévoit un ratio structurel de liquidité à long terme appelé "NSFR" (Net Stable Funding Ratio). Le ratio NSFR vise à inciter les établissements de crédit à disposer en permanence d'une structure de ressources stables, leur permettant de poursuivre leur activité sur une période d'un an dans un environnement de stress prolongé. Le niveau minimum requis du ratio NSFR est fixé à 100% depuis juin 2021 par le Règlement CRR.

Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur le premier semestre 2023 avec des marges de manœuvre significatives. Le NSFR moyen de juin 2022 à juin 2023 s'établit à 111,83%. A fin juin 2023, le ratio NSFR s'établit à 112%, soit une baisse de 2% par rapport à fin décembre 2022.

Le montant des passifs pondérés disponibles à 1 an est de 86 136 millions d'euros dont la majeure partie correspond aux dépôts de la clientèle et aux émissions (BMTN, CDN ...). L'évolution par rapport à fin décembre 2022 est une hausse de 3 249 millions d'euros.

Le montant des actifs pondérés à financer à 1 an est de 7 239 millions d'euros dont la majeure partie correspond aux prêts à la clientèle non financière. L'évolution par rapport à fin décembre 2022 est une hausse de 4 272 millions d'euros.

Tableau 36 (EU LIQ2) : Ratio de financement stable net (NSFR)

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
	Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Éléments du financement stable disponible					
Éléments et instruments de fonds propres	8 796 194	-	-	2 214 396	11 010 590
Fonds propres	8 796 194	-	-	2 214 396	11 010 590
Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
Dépôts de la clientèle de détail		42 417 439	-	-	39 645 836
Dépôts stables		29 402 825	-	-	27 932 684
Dépôts moins stables		13 014 614	-	-	11 713 152
Financement de gros		36 292 591	5 160 083	21 135 192	35 462 434
Dépôts opérationnels		2 356 445	-	-	1 178 222
Autres financements de gros		33 936 146	5 160 083	21 135 192	34 284 212
Engagements interdépendants		9 318 925	-	-	-
Autres engagements	-	4 953 648	-	17 125	17 125
Engagements dérivés affectant le NSFR	-				
Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		4 953 648	-	17 125	17 125
Financement stable disponible total					86 135 986
Éléments du financement stable requis					
Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					1 104 551
Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		572 717	545 604	12 710 030	11 754 098
Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		-	-	-	-
Prêts et titres performants		12 797 431	5 270 970	61 425 534	56 592 302
Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		67 308	-	-	-
Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		1 773 928	1 118 844	2 437 863	3 133 635
Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		9 293 710	2 889 636	43 600 706	51 829 733
Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		771 881	634 515	17 645 191	16 657 168
Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:		519 460	533 684	14 619 660	-
Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		169 429	172 302	6 367 100	-
Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		1 143 025	728 805	767 305	1 628 934
Actifs interdépendants		9 318 925	-	-	-
Autres actifs		1 060 075	-	6 909 846	7 144 564
Matières premières échangées physiquement				-	-
Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		236 490	-	-	201 017
Actifs dérivés affectant le NSFR		31 445			31 445
Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		45 128			2 256
Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		747 012	-	6 909 846	6 909 846
Éléments de hors bilan		11 960 125	111 951	39 831	643 435
Financement stable requis total					77 238 951
Ratio de financement stable net (%)					112%

10. Risques ESG

Les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) peuvent impacter négativement ou positivement la performance financière ou la solvabilité d'une entité.

D'un point de vue prudentiel, pour une institution financière, les risques ESG correspondent à la matérialisation négative des facteurs ESG sur sa performance financière ou sa solvabilité en raison des impacts sur ses contreparties ou actifs.

Les risques ESG constituent des facteurs déterminants des autres risques existants auxquels le groupe Crédit Mutuel Arkéa est exposé, et de différentes natures notamment le risque de crédit, le risque opérationnel ou les autres catégories de risques financiers.

Le Crédit Mutuel Arkéa intègre donc, de manière progressive, les facteurs de risques ESG dans son cadre global de gestion des risques.

Tableau 37 (Modèle 1) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

Secteur/sous-secteur	Valeur comptable brute					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
Au 30.06.2023 En milliers d'euros								
Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	21 406 545	25 750		1 459 844	690 011	-526 100	-90 529	-347 297
A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 404 071	-		436 003	134 172	-116 638	-31 427	-73 991
B - Industries extractives	28 925	3 148		4 840	385	-881	-617	-186
B.05 - Extraction de charbon et de lignite	-	-		-	-	-	-	-
B.06 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	4 469	2 691		1 163	-	-93	-85	-
B.07 - Extraction de minerais métalliques	-	-		-	-	-	-	-
B.08 - Autres industries extractives	22 880	-		3 677	385	-787	-532	-186
B.09 - Services de soutien aux industries extractives	1 576	457		-	-	-1	-	-
C - Industrie manufacturière	1 739 575	-		106 180	139 008	-63 598	-7 295	-52 484
C.10 - Industries alimentaires	480 765	-		30 426	26 178	-15 240	-1 590	-12 400
C.11 - Fabrication de boissons	53 354	-		2 497	432	-655	-249	-143
C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-		-	-	-	-	-
C.13 - Fabrication de textiles	6 886	-		1 225	1 108	-81	-24	-40
C.14 - Industrie de l'habillement	67 458	-		242	1 270	-1 097	-9	-1 049
C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	1 539	-		44	84	-76	-6	-63
C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	26 739	-		4 496	2 431	-1 805	-194	-1 463
C.17 - Industrie du papier et du carton	18 763	-		1 800	639	-646	-148	-490
C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	20 333	-		2 533	784	-594	-86	-472
C.19 - Cokéfaction et raffinage	-	-		-	-	-	-	-
C.20 - Industrie chimique	37 746	-		6 622	834	-1 471	-878	-507
C.21 - Industrie pharmaceutique	26 653	-		8 334	2	-2 019	-1 902	-
C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	99 447	-		2 368	1 641	-792	-77	-494
C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	141 061	-		649	183	-384	-30	-150
C.24 - Métallurgie	13 269	-		1 436	3 736	-477	-58	-355
C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	280 280	-		6 783	35 237	-6 553	-237	-5 960
C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	34 913	-		4 695	347	-270	-72	-137
C.27 - Fabrication d'équipements électriques	16 328	-		1 768	3 023	-602	-50	-468
C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	207 163	-		18 733	24 602	-24 167	-1 235	-22 548
C.29 - Industrie automobile	28 849	-		1 033	121	-160	-37	-30
C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	84 677	-		3 191	33 372	-4 452	-160	-4 098
C.31 - Fabrication de meubles	12 989	-		1 100	965	-722	-61	-593
C.32 - Autres industries manufacturières	36 068	-		989	396	-349	-62	-247
C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	44 295	-		5 216	1 623	-986	-130	-777
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	516 237	21 827		25 145	13 407	-17 509	-3 091	-12 257
D35.1 - Electric power generation, transmission and distribution	417 503	6 512		17 880	13 407	-16 441	-2 744	-12 257
D35.11 - Production d'électricité	409 906	6 511		17 880	13 407	-14 400	-2 744	-10 649
D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux	69 305	5 096		5 110	-	-800	-304	-
D35.3 - Steam and air conditioning supply	29 429	10 219		2 155	-	-268	-43	-
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	278 459	-		4 693	4 327	-3 672	-346	-2 845
F - Services de bâtiments et travaux publics	1 634 981	-		91 576	55 556	-47 005	-4 520	-32 580
F.41 - Construction de bâtiments	970 113	-		48 108	24 456	-26 503	-2 958	-18 195
F.42 - Génie civil	337 535	-		3 358	2 281	-3 496	-104	-727
F.43 - Travaux de construction spécialisés	327 333	-		40 110	28 819	-17 006	-1 458	-13 658
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 841 800	775		224 458	130 598	-96 504	-10 615	-74 758
H - Transports et entreposage	771 120	-		56 556	24 999	-10 461	-2 799	-5 804
H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	251 651	-		36 920	6 365	-5 367	-2 143	-2 878
H.50 - Transports par eau	38 064	-		6 572	17 075	-2 758	-258	-2 119
H.51 - Transports aériens	8 035	-		6 116	1	-120	-109	-1
H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	472 875	-		6 933	1 218	-1 939	-289	-576
H.53 - Activités de poste et de courrier	495	-		15	340	-277	-	-230
I - Hébergement et restauration	664 224	-		66 278	65 864	-40 254	-3 895	-33 531
L - Activités immobilières	10 527 153	-		444 115	121 695	-129 578	-25 924	-58 861
Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	8 687 182	946		713 080	241 524	-202 039	-56 946	-105 136
K - Activités financières et d'assurance	2 630 660	-		317 722	50 007	-57 658	-22 297	-22 886
Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	6 056 522	946		395 358	191 517	-144 381	-34 649	-82 250
TOTAL	30 093 727	26 696		2 172 924	931 535	-728 139	-147 475	-452 433

Secteur/sous-secteur	Émissions de GES financées (émissions des scopes 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)	Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
	Dont émissions financées de scope 3						
Au 30.06.2023 En milliers d'euros							
Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*			8 388 508	4 410 395	6 131 471	2 476 171	9
A - Agriculture, sylviculture et pêche			878 585	906 092	613 199	6 195	8
B - Industries extractives			16 478	9 974	2 473	-	6
B.05 - Extraction de charbon et de lignite			-	-	-	-	-
B.06 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel			2 691	1 778	-	-	4
B.07 - Extraction de minerais métalliques			-	-	-	-	-
B.08 - Autres industries extractives			12 238	8 169	2 473	-	6
B.09 - Services de soutien aux industries extractives			1 549	27	-	-	2
C - Industrie manufacturière			1 105 868	306 672	39 559	287 476	5
C.10 - Industries alimentaires			340 233	111 236	14 263	15 033	4
C.11 - Fabrication de boissons			31 151	16 590	5 613	-	5
C.12 - Fabrication de produits à base de tabac			-	-	-	-	-
C.13 - Fabrication de textiles			4 898	1 300	688	-	4
C.14 - Industrie de l'habillement			10 877	23 680	21	32 880	8
C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure			242	65	1 231	1	10
C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie			21 863	4 829	47	-	4
C.17 - Industrie du papier et du carton			13 784	794	3	4 182	4
C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements			17 778	2 432	122	1	4
C.19 - Cokéfaction et raffinage			-	-	-	-	-
C.20 - Industrie chimique			19 032	10 068	8	8 638	6
C.21 - Industrie pharmaceutique			26 404	1	248	-	3
C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique			81 399	12 787	5 261	-	4
C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques			108 768	21 299	34	10 960	3
C.24 - Métallurgie			11 067	2 031	171	-	4
C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements			82 339	63 683	4 114	130 144	7
C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques			19 753	4 071	5 866	5 223	6
C.27 - Fabrication d'équipements électriques			13 540	1 208	2	1 578	4
C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.			175 336	14 508	865	16 454	3
C.29 - Industrie automobile			25 811	649	7	2 382	4
C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport			41 798	5 153	18	37 708	7
C.31 - Fabrication de meubles			8 467	1 785	465	2 272	5
C.32 - Autres industries manufacturières			15 457	2 466	113	18 032	6
C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements			35 871	6 037	399	1 988	4
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné			71 455	94 962	211 685	138 135	14
D35.1 - Electric power generation, transmission and distribution			59 298	61 352	164 784	132 069	14
D35.11 - Production d'électricité			59 261	61 233	157 343	132 069	14
D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux			5 929	29 194	34 182	-	10
D35.3 - Steam and air conditioning supply			6 228	4 416	12 719	6 066	14
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution			68 130	24 520	42 834	142 975	9
F - Services de bâtiments et travaux publics			1 313 402	164 022	113 884	43 673	4
F.41 - Construction de bâtiments			786 280	53 374	87 465	42 994	4
F.42 - Génie civil			263 548	55 504	17 820	663	4
F.43 - Travaux de construction spécialisés			263 574	55 144	8 599	16	4
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles			1 934 144	637 679	216 932	53 045	5
H - Transports et entreposage			360 603	314 870	84 044	11 603	6
H.49 - Transports terrestres et transport par conduites			194 235	54 472	2 890	54	5
H.50 - Transports par eau			13 673	22 664	1 718	9	6
H.51 - Transports aériens			8 028	-	6	1	4
H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports			144 172	237 734	79 430	11 539	6
H.53 - Activités de poste et de courrier			495	-	-	-	3
I - Hébergement et restauration			289 586	210 311	163 685	642	7
L - Activités immobilières			2 350 257	1 741 293	4 643 176	1 792 427	12
Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*			5 388 800	1 835 217	925 601	537 564	6
K - Activités financières et d'assurance			1 483 553	795 795	168 691	182 621	5
Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)			3 905 247	1 039 422	756 910	354 943	6
TOTAL			13 777 308	6 245 612	7 057 072	3 013 735	8

* Conformément au règlement délégué de la Commission UE) 2020/1818 complétant le règlement (UE) 2016/1011 en ce qui concerne les normes minimales pour les repères de transition climatique de l'UE et les repères de référence alignés à Paris de l'UE - Règlement sur les normes de référence pour le climat - Considérant 6 : Secteurs énumérés dans les sections A à H et section L de l'annexe I du règlement (CE) no 1893/2006

Pour l'identification des entreprises exclues des indices de référence PAB (Paris-aligned Benchmarks), le groupe Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de s'appuyer sur les données fournies par l'ONG Urgewald, qui dresse et alimente deux listes distinctes :

- La Global Coal Exit List (GCEL)
- La Global Oil&Gas Exit List (GOGEL)

Sur la base de ces listes, le Crédit Mutuel Arkéa identifie les entreprises exclues des indices de référence "Accord de Paris" et qui dégagent une partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées au charbon (GCEL) et au pétrole et au gaz (GOGEL).

S'agissant des entreprises qui tirent au moins 50% de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de gaz à effet de serre supérieure à 100g CO₂e/kWh, les expositions relevant du code NACE D35.11 "Production d'électricité" ont été analysées afin de déterminer la source d'énergie produite. Les entreprises produisant de l'électricité à partir de sources carbonées (autres que les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire) sont considérées comme exclues des indices de référence "Accord de Paris".

Selon cette méthodologie, au 30.06.2023, l'exposition totale du groupe Crédit Mutuel Arkéa aux entreprises exclues des indices PAB s'élève à 26,7 M€ dont 22,8 M€ (soit 85%) concernent des financements dédiés à la transition énergétique.

Conformément au règlement d'exécution (UE) 2022/2453, les expositions considérées comme durables sur le plan environnemental n'ont pas été renseignées. Ces informations, établies sur la base de la taxonomie verte européenne, seront intégrées à compter du rapport de Pilier 3 au 31.12.2023.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'estimation des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 à 3) de ses contreparties. Des projets de collecte de ces données sont lancés au sein de l'établissement et différentes méthodologies d'estimation (méthodologie interne ou recours à un prestataire externe spécialisé) sont à l'étude. Conformément aux exigences réglementaires, le groupe Crédit Mutuel Arkéa commencera à divulguer ces informations au plus tard le 30.06.2024.

Tableau 38 (Modèle 2) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés

Secteur de la contrepartie
Au 30.06.2023
En milliers d'euros

Secteur de la contrepartie Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeur comptable brute totale						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						
	0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500	
Total UE	42 350 626	4 537 424	14 822 655	16 800 452	3 978 782	810 641	1 400 672
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 063 857	621 365	887 608	561 355	553 859	221 724	217 946
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	39 285 535	3 915 809	13 934 689	16 238 871	3 424 700	588 828	1 182 638
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	1 234	250	358	226	223	89	88
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	29 497 427	3 233 770	10 271 023	11 547 005	2 835 315	607 416	1 002 898
Total non-UE	-	-	-	-	-	-	-
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-

Secteur de la contrepartie
Au 30.06.2023
En milliers d'euros

Secteur de la contrepartie Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Valeur comptable brute totale							Sans étiquette de DPE des sûretés	
	Niveau d'efficacité énergétique (étiquette de DPE des sûretés)								
	A	B	C	D	E	F	G		
Total UE	502 893	627 210	2 707 167	5 105 177	2 494 096	933 181	483 736	29 497 166	100%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	16 749	20 884	69 688	56 269	35 047	27 270	20 858	2 817 092	100%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	486 144	606 326	2 637 479	5 048 908	2 459 049	905 911	462 878	26 678 840	100%
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	1 234	100%
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé								-	-
Total non-UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé								-	-

Le Crédit Mutuel Arkéa a collecté, dans son système d'information, des données relatives aux diagnostics de performance énergétique (DPE). Des efforts ont été réalisés pour compléter cette collecte via la base de données ADEME qui enregistre les DPE effectués par les diagnostiqueurs en France. L'ensemble des DPE à disposition du Crédit Mutuel

Arkéa (collectés dans le système d'information et via rapprochement avec les données de la base ADEME) ont été considérés dans ce template (y compris les DPE de plus de 10 ans).

Pour les expositions pour lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa dispose uniquement de l'étiquette de DPE, une échelle de correspondance (tableau ci-dessous) a été établie afin de déterminer le niveau de consommation d'énergie associé (en kWh/m²).

Niveau moyen de consommation énergétique par étiquette de DPE	Etiquette DPE	Ancien DPE	Nouveau DPE
		Pour les DPE avant le 01/07/2021	Pour les DPE après le 01/07/2021
	A	25	35
	B	70.5	90.5
	C	120.5	145.5
	D	190.5	215.5
	E	280.5	290.5
	F	390.5	375.5
	G	550	550

Pour les expositions pour lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa ne dispose d'aucune donnée DPE, des calculs sont réalisés pour estimer le niveau de consommation d'énergie (en kWh/m²). Ces calculs sont basés sur une extrapolation simple visant à appliquer aux expositions sans DPE la répartition obtenue sur les expositions disposant de données DPE, en distinguant le résidentiel du commercial.

Tableau 39 (Modèle 4) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

Au 30.06.2023

En milliers d'euros

Valeur comptable brute (cumulée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes
5 686	0,005%	4 910	7	1

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

Pour identifier les 20 entreprises mondiales les plus émettrices de carbone, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur la liste [Carbon Majors](#) établie par le Climate Accountability Institute, diffusée en 2020 et basée sur les données relatives à l'exercice 2018 (dernières données disponibles). Cette liste publique englobe les émissions estimées par cette initiative sur les scopes 1, 2 et 3.

Sur la base de cette liste, au 30.06.2023, seule une entreprise est identifiée dans le portefeuille bancaire du Crédit Mutuel Arkéa, pour un montant total de 5,69 millions d'euros, soit 0,005% des actifs couverts par l'analyse. 86% de ce montant (soit 4,91 millions d'euros) concerne des financements considérés comme durables sur le plan environnemental (financements dédiés à la transition énergétique et aux énergies renouvelables).

La colonne "Dont durables sur le plan environnemental" a été renseignée de façon volontaire au 30.06.2023 sur la base de l'activité connue des entreprises et l'objet des financements. Elle n'est donc actuellement pas fondée sur l'analyse des critères techniques de la taxonomie européenne mais a vocation à s'y conformer à compter du 31.12.2023, conformément au règlement d'exécution (UE) 2022/2453.

Tableau 40 (Modèle 5) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique

	Valeur comptable brute						
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
	Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	
	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée		
A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 404 071	1 895	1 112	2 879	-	9	38
B - Industries extractives	28 925	508	-	-	-	3	508
C - Industrie manufacturière	1 739 575	24 266	7 209	202	-	4	18 007
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	516 237	1 502	3 116	2 861	10 261	16	5 070
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	278 459	5 221	-	-	-	4	4 717
F - Services de bâtiments et travaux publics	1 634 981	92 484	8 915	266	97	2	32 806
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 841 800	61 110	16 582	3 823	-	4	23 490
H - Transports et entreposage	771 120	2 803	3 018	16 210	-	15	2 656
L - Activités immobilières	10 527 153	100 618	70 326	135 054	64 592	12	204 414
Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	39 285 535	72 597	269 642	1 015 988	846 277	17	487 023
Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 063 857	7 286	14 230	41 281	282	11	29 266
Sûretés saisies	1 234	42	-	-	-	-	42
Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	-	-	-	-	-	-	-

	Valeur comptable brute						
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
A - Agriculture, sylviculture et pêche	5 848	-	1 105	138	-148	-45	-61
B - Industries extractives	-	-	-	-	-1	-	-
C - Industrie manufacturière	13 670	-	3 766	4 758	-2 825	-76	-2 640
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	12 669	-	540	1	-105	-55	-1
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	504	-	-	-	-12	-	-
F - Services de bâtiments et travaux publics	68 957	-	2 468	8 631	-6 844	-44	-6 070
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	58 025	-	8 138	7 691	-4 728	-530	-3 892
H - Transports et entreposage	19 375	-	527	78	-128	-21	-39
L - Activités immobilières	166 184	-	8 068	1 110	-2 408	-598	-313
Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	1 717 481	-	91 920	14 853	-3 506	-1 341	-233
Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	33 813	-	2 326	1 438	-	-	-
Sûretés saisies	-	-	-	-	-3	-	-3
Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	-	-	-	-	-	-	-

Afin de mesurer ses expositions sensibles aux risques physiques aigus, chroniques ainsi que aigus et chroniques, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé un outil interne dédié à l'évaluation et la mesure géographique des risques climatiques physiques, au niveau des communes (granularité : code postal) pour la France métropolitaine.

Baptisé PRISM (Physical Risk Internal Scoring Model), l'outil couvre actuellement 6 aléas climatiques en s'appuyant sur des bases de données scientifiques de recensement des risques et de projections climatiques nationales (Géorisques, DRIAS) et internationales (PREPdata) :

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques aigus sont :

- les inondations
- les sécheresses
- les tempêtes-grêle-neige.

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques chroniques sont :

- la hausse de température de l'air
- la modification du régime des précipitations
- l'élévation du niveau de la mer.

Pour chaque aléa, une échelle de risque à 5 niveaux a été appliquée, variant de 0 (risque très faible) à 4 (risque très fort).

Un score est déterminé, d'une part pour les risques aigus par équipondération des aléas, et d'autre part pour les risques chroniques en minorant la pondération de l'aléa "élévation du niveau de la mer" du fait de sa moindre granularité, et en la neutralisant pour les communes non littorales.

Les expositions considérées sensibles aux risques physiques aigus et chroniques et présentées dans ce template sont celles situées dans des communes françaises évaluées à risque très fort (niveau 4 = risque très fort).

Pour les expositions hors France métropolitaine, le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique un référentiel de niveau de granularité pays, basé sur l'indice ND-Gain Country Index, avec application d'une échelle de risque à 5 niveaux.

Les expositions hors France métropolitaine représentant moins de 3% des encours du Crédit Mutuel Arkéa, il a été décidé, du fait du caractère non significatif de ces expositions, de communiquer les données de façon agrégée, sans distinction des différentes zones géographiques.

Tableau 41 (Modèle 10) : Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852

Au 30.06.2023 En milliers d'euros	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Type d'instrument financier					
Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	480 130	OUI	NON	Voir notes : n°1 et n°2
	Entreprises non financières	80 457	OUI	NON	
	<i>Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	-	-	
	Autres contreparties	167 700	OUI	OUI	
Prêts (par ex. vertes, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	25 939	OUI	NON	Voir notes : n°3 et n°4
	Entreprises non financières	663 151	OUI	NON	
	<i>Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	21 729	OUI	NON	
	Ménages	-	-	-	
	<i>Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	
	<i>Dont prêts à la rénovation de bâtiments</i>	-	-	-	
	Autres contreparties	299 811	OUI	NON	

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa documente dans ce modèle les souscriptions d'obligations (notes 1 et 2) ainsi que les prêts proposés à la clientèle (notes 3 et 4) qui ne sont pas couverts par le règlement (UE) 2020/852 : Taxonomie européenne, au 30.06.2023.

OBLIGATIONS

Les obligations vertes et durables permettent le financement de la transition écologique et constituent de ce fait un levier d'atténuation du risque de transition lié au changement climatique.

Certaines obligations incluent des actions d'atténuation des risques physiques (par exemple, dans la catégorie des bâtiments verts avec une analyse de vulnérabilité aux risques physiques et l'adaptation des bâtiments aux aléas climatiques).

Note n°1 : Obligations vertes :

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa souscrit à des obligations vertes. Ces obligations sont émises par des entreprises financières, des entreprises non financières et des entités souveraines. Les principes de l'ICMA (International Capital Market Association) fixent un cadre volontaire donnant les meilleures pratiques en termes de transparence de l'information à fournir sur les obligations vertes : "The Green Bond Principles". Le cadre de l'ICMA permet aux investisseurs de juger du caractère vert d'une obligation. L'éligibilité des titres de créances au règlement (UE) 2020/852 est documentée par l'émetteur.

Au 30.06.2023, les émetteurs de ces titres n'ont pas documenté l'éligibilité de leurs émissions au règlement Taxonomie européenne.

Note n°2 : Obligations durables :

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa souscrit à des obligations durables. Ces obligations sont émises par des entités souveraines. Les principes de l'ICMA (International Capital Market

Association) fixent un cadre volontaire donnant les meilleures pratiques en termes de transparence de l'information à fournir sur les obligations durables : "Sustainability Bond Guidelines". Le cadre de l'ICMA permet aux investisseurs de juger du caractère durable d'une obligation.

Les actifs dont la contrepartie est une entité souveraine ne sont pas éligibles au règlement (UE) n°2020/852.

PRÊTS

Note n°3 : Prêts DTE :

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa, à travers la Direction de la Transition Environnementale (DTE) de sa filiale Arkéa Banque E&I, finance des entreprises et des institutionnels. Ces opérations financent des projets d'énergies renouvelables, de rénovation énergétique des bâtiments et d'efficacité énergétique. Le principal objectif poursuivi est la diminution des gaz à effet de serre contribuant à l'atténuation du changement climatique.

Les prêts DTE renseignés dans ce modèle ne sont pas couverts par le règlement (UE) n°2020/852 car ils concernent des contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE Non Financial Reporting Directive (NFRD).

Note n°4 : Prêts PACT :

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, à travers sa filiale Arkéa Banque E&I, propose aux PME, ETI, institutionnels et professionnels de l'immobilier le prêt "PACT". Ce prêt est un financement non dédié, permettant d'inciter les entreprises à engager ou accélérer leur transformation sociétale et environnementale sur 5 à 15 ans. Le prêt PACT prévoit une bonification annuelle des conditions financières si l'emprunteur améliore sa notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG). Le volet environnemental comprend des indicateurs de suivi de l'atténuation du changement climatique tels que les émissions de gaz à effet de serre de la contrepartie contribuant à atténuer le risque de transition.

Les prêts PACT présentés dans ce modèle ne sont pas couverts par le règlement (UE) n°2020/852 car ils concernent des contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE Non Financial Reporting Directive (NFRD).

11. Annexes

11.1. Déclaration de la personne responsable

Les informations considérées comme sensibles sont : le nombre de débiteurs répartis par catégories d'exposition et niveaux de PD (article 452 g).

Les décisions de non-publication de ces informations sont prises en accord avec l'organe de direction du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Personne responsable des informations contenues dans le présent document :

Anne Le Goff, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

Déclaration de la personne responsable :

J'atteste que les informations contenues dans le présent Rapport Pilier 3 en date du 30 juin 2023 présentant des informations publiées au titre de la huitième partie du Règlement n°575/2013 "CRR", tel que modifié notamment par le Règlement n°2019/876 "CRR2", sont, à ma connaissance, établies conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes élaborés dans ce cadre.

Fait au Relecq Kerhuon, le 13 septembre 2023.

Anne Le Goff, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

11.2. Liste des tableaux

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
Fonds propres			
Tableau 1	EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires	2-5
Tableau 2	EU CC2	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités	6
Tableau 3	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque	7
Indicateurs prudentiels			
Tableau 4	EU KM1	Indicateurs clés	8
Tableau 5	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	9-10
Tableau 6	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	10
Tableau 7	EU LR1 - LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	11
Tableau 8	EU LR2 - LRCom	Ratio de levier - déclaration commune	12-13
Tableau 9	EU LR3 - LRSpl	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	14
Risque de crédit			
Tableau 10	EU CR1-A	Echéance des expositions	15
Tableau 11	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées	16
Tableau 12	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique	17
Tableau 13	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	18
Tableau 14	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution	18
Tableau 15	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	19-20
Tableau 16	EU CR2	Variations du stock de prêts et avances non performants	20
Tableau 17	EU CR5	Expositions en approche standard	21-22
Tableau 18	EU CR6	Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD	23-27
Tableau 19	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	28
Tableau 20	EU CR10.1	Financement spécialisé: Financement de projets (approche par référencement)	29
Tableau 21	EU CR10.2	Financement spécialisé: Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)	29
Tableau 22	EU CR10.5	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	30
Risque de crédit de contrepartie			
Tableau 23	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche	31
Tableau 24	EU CCR2	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	32
Tableau 25	EU CCR3	Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque	32
Tableau 26	EU CCR4	Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD	33-35
Tableau 27	EU CCR8	Expositions sur les CCP	36
Techniques d'atténuation du risque de crédit			
Tableau 28	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC	37
Tableau 29	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	37
Tableau 30	EU CR7-A	Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC	38-39
Tableau 31	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR	40
Titrisation			
Tableau 32	EU SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	41
Tableau 33	EU SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'investisseur	41
Risque de taux dans le portefeuille bancaire			
Tableau 34	EU IRRBB1	Risque de taux dans le portefeuille bancaire	44
Risque de liquidité			
Tableau 35	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	46
Tableau 36	EU LIQ2	Ratio de financement stable net (NSFR)	49
Risques ESG			
Tableau 37	Modèle 1	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	51-52
Tableau 38	Modèle 2	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés	54
Tableau 39	Modèle 4	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	55
Tableau 40	Modèle 5	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique	56
Tableau 41	Modèle 10	Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	58

11.3. Tableau de concordance Pilier 3

Article	Thème	Référence Rapport Pilier 3	Page
437	Fonds propres	Fonds propres	1
438	Exigences de fonds propres et montants d'exposition pondérés	Fonds propres - exigences de fonds propres	7
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	31
440	Coussin de fonds propres contracyclique	Indicateurs prudentiels - indicateurs clés	9
442	Exposition au risque de crédit et au risque de dilution	Risque de crédit	15
444	Utilisation de l'approche standard	Risque de crédit - approche standard	21
445	Exposition au risque de marché	Risque de marché	43
447	Indicateurs clés	Indicateurs prudentiels - indicateurs clés	8
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions non détenues dans le portefeuille de négociation	Risque de taux du portefeuille bancaire	44
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	41
449 bis	Risques ESG	Application à compter du 30.06.2022	50
451	Ratio de levier	Indicateurs prudentiels - ratio de levier	10
451 bis	Exigences de liquidité	Risque de liquidité	45
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit - approche notation interne	22
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Techniques d'atténuation du risque de crédit	37
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque de marché	43